



# Assemblée générale

Soixante et unième session

**42<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 30 octobre 2006, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Présidente* : M<sup>me</sup> Al-Khalifa ..... (Bahreïn)

*En l'absence de la Présidente, M. Al-Murad (Koweït), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 81 de l'ordre du jour

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Note du Secrétaire général (A/61/266)**

**Projet de résolution (A.61/L.9)**

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir que d'accueillir M. Mohamed El-Baradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui va présenter le rapport de l'Agence concernant les travaux qu'elle a accomplis l'année dernière.

Je saisis l'occasion pour féliciter M. El-Baradei et l'Agence pour le prix Nobel de la paix qui leur a été décerné et qui vient couronner les efforts qu'ils font pour empêcher que l'énergie atomique ne soit utilisée à des fins militaires et pour faire en sorte que l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques le soit dans les conditions les plus sûres possibles. Cela témoigne du rôle pivot que joue l'Agence, que ce soit dans la vérification du développement de l'énergie atomique et ses applications à des fins scientifiques et dans la fourniture d'une assistance à cette fin; en termes de transfert de la technologie nucléaire aux pays en développement; ou en termes de garantie de la sécurité

et de la vérification des installations et programmes nucléaires. Les développements les plus récents au niveau international à cet égard montrent combien il importe que les États Membres maintiennent leur appui à l'Agence.

J'invite maintenant M. Mohamed El-Baradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter le rapport de l'Agence pour 2005.

**M. El-Baradei** (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Au cours de l'an prochain, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) célébrera son cinquantième anniversaire. Il y a beaucoup à apprendre en nous tournant vers ce demi-siècle d'Atomes pour la paix dans ses nombreuses applications, en allant des jours du premier réacteur de puissance, des inspections des accords de garanties et des normes de sécurité jusqu'à notre programme d'aujourd'hui. Au moment où nous célébrons son anniversaire, notre but est de sensibiliser à la portée de la mission et aux activités de l'AIEA – nos contributions au développement, à la sûreté et à la sécurité nucléaires et la non-prolifération nucléaire – et d'offrir des instances pour examiner les défis et les occasions qui nous attendent à l'avenir.

Depuis les dernières cinq décennies, le rôle de l'énergie nucléaire a été modelé par de nombreux facteurs, comme les besoins croissants en énergie, le dynamisme économique, la disponibilité d'autres

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



sources d'énergie, la recherche d'une indépendance vis-à-vis de l'énergie, les facteurs environnementaux, la sécurité nucléaire et les soucis de prolifération ainsi que les progrès dans la technologie nucléaire.

À la suite de l'accident de Tchernobyl, la viabilité durable de la puissance nucléaire a été perçue avec scepticisme pendant près de deux décennies. Mais, récemment, on a assisté à une montée des attentes concernant le futur rôle de l'énergie nucléaire, particulièrement parmi les pays en développement. En raison de la rapide croissance des demandes en énergie dans le monde il est fait grand cas de toutes les sources énergétiques. Les soucis que suscite le changement climatique ont souligné les avantages de l'énergie nucléaire en termes d'émissions minimales de gaz à effet de serre, et de sûreté et de productivité nucléaires. Le bilan de la sûreté et de la productivité nucléaires soutenues des 20 dernières années a rendu les coûts des opérations nucléaires relativement bas et stables.

Il y a actuellement 442 réacteurs nucléaires dans 30 pays, qui produisent environ 16 % de l'électricité mondiale. À ce jour, l'utilisation de l'énergie nucléaire se concentre plus généralement dans les pays industrialisés, mais des 28 nouveaux réacteurs actuellement en construction, 16 se trouvent dans des pays en développement. Bien que le plus fort pourcentage des réacteurs existant se trouvent en Amérique du Nord et en Europe occidentale, la récente expansion a lieu avant tout en Asie et en Europe orientale.

Récemment, l'AIEA a commencé à mettre l'accent sur le rôle de l'énergie dans le développement étant donné qu'il devient de plus en plus clair que sans énergie il ne saurait y avoir de développement, et que sans développement c'est la misère, laquelle souvent conduit à la violence. La pénurie d'énergie dans les pays en développement est un obstacle vertigineux au développement. Pour mettre la question en perspective, disons simplement que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en moyenne, consomment à peu près 100 fois plus d'électricité que les pays du monde moins développés.

L'AIEA offre des services d'évaluation de l'énergie qui établissent la capacité d'analyse et de planification des besoins en énergie d'un État en prenant en compte ses besoins en matière de développement économique, environnemental et social. Ces services traitent sur un même pied toutes les

options de fourniture d'énergie. Ils sont de plus en plus demandés, et nous avons étendu notre capacité à les offrir.

Au Sommet du Groupe des Huit (G-8), qui s'est tenu à Saint-Pétersbourg cet été l'importance de la sécurité globale de l'énergie a été soulignée. Lorsque j'ai participé à ce sommet élargi, j'ai souligné que pour assurer la sécurité globale de l'énergie il fallait satisfaire les besoins en énergie de tous les pays et de tous les peuples, y compris les 1,6 milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'électricité et les 2,4 milliards de personnes qui continuent de dépendre des combustibles biomasses traditionnels.

J'ai également souligné à cette réunion que l'organisation globale actuelle de la gestion et de la distribution des ressources énergétiques est très fragmentée, en termes de données géographiques et de types de ressources énergétiques gérés. Les structures globales pour établir les normes, les émissions et la gestion existent dans la plupart des autres domaines clefs des activités humaines, comme le commerce, l'aviation civile, les relations dans le travail et la santé, pour en citer quelques-uns. Cependant, aucune structure similaire n'existe pour l'énergie.

Il est important de noter que, en tant que technologie complexe, l'énergie nucléaire exige une infrastructure tout aussi complexe. Pour les nouveaux pays qui envisagent l'énergie nucléaire, il est essentiel de faire en sorte que cette infrastructure nécessaire soit disponible. Cette infrastructure comprend beaucoup d'éléments – de l'infrastructure industrielle, comme les usines, au cadre juridique et régulateur, aux mesures institutionnelles pour veiller à la sécurité et à la sûreté, et aux ressources financières et humaines nécessaires. L'AIEA a récemment publié un guide sur les infrastructures dont ont besoin les pays pour adopter l'énergie nucléaire et nous travaillons pour définir un ensemble de jalons destinés au développement de cette infrastructure, pour nous aider à établir les priorités à accorder à l'appui que nous apportons à ces États membres.

Évidemment, l'énergie nucléaire peut ne pas être le choix de tous les pays, et certains, comme l'Allemagne et la Suède, ont décidé d'éliminer l'énergie nucléaire de leurs programmes. D'autres ont également adopté une politique contre l'emploi de l'énergie nucléaire. Cependant, pour les États membres qui ont choisi l'énergie nucléaire en tant que partie de l'ensemble de leur énergie, l'Agence peut faire

beaucoup pour rendre ces options accessibles, y compris au plan financier, sûres et garantissant la sécurité.

Depuis 50 ans, la coopération technique a constitué le principal mécanisme pour appliquer la mission fondamentale de l'AIEA, les Atomes pour la paix. Mais il y a 50 ans, nombre d'États Membres qui ont participé au Programme d'assistance technique ne disposaient pas des capacités les plus rudimentaires pour appliquer la science et la technologie nucléaires. Le rôle de l'AIEA impliquait un transfert ponctuel de technologie à des États membres en développement pour les aider à créer des capacités de base aux niveaux scientifique et technique.

Aujourd'hui, notre Programme de coopération technique a évolué pour devenir un partenariat qui dépend de la coopération, du partage des connaissances et de l'expertise pour promouvoir une croissance soutenue et la sécurité humaine dans des conditions qui contribuent à nombre des objectifs du Millénaire du développement. Beaucoup d'institutions des États membres ont maintenant une capacité égale ou excédant celle de l'Agence. Il s'ensuit que l'expérience acquise par un État membre est souvent partagée avec d'autres grâce à une variété de mécanismes. En Asie, en Amérique latine et en Afrique, les pays qui antérieurement dépendaient fortement de l'Agence dans le domaine de l'expertise scientifique de pointe sont maintenant les leaders régionaux dans l'aide apportée aux autres pays de la région pour qu'ils utilisent les diverses applications nucléaires pacifiques.

Une bonne partie du travail scientifique de l'AIEA est centrée sur le transfert de la technologie nucléaire pacifique dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'industrie, de la gestion de l'eau et de la préservation de l'environnement. L'Agence s'emploie à renforcer les capacités scientifiques et techniques des États membres d'une manière qui appuie les priorités de leur développement national. L'AIEA dispose également de projets qui sont destinés à appuyer les priorités régionales, comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Ces efforts font la différence. Je vais citer quelques exemples.

Depuis des années, l'aide de l'AIEA dans le domaine de la radiothérapie a été utilisée pour guérir ou atténuer les effets du cancer. Récemment, cependant, l'Agence a commencé à travailler sur une

échelle ambitieuse, par le biais de son Programme d'action pour la thérapie du cancer (PACT), pour intégrer la radiothérapie dans un cadre plus large de contrôle du cancer, englobant la prévention, le diagnostic et le traitement du cancer. Au cours de l'année dernière, la relation a été établie avec des organisations de pointe dans le domaine du contrôle et de la recherche, y compris l'Organisation mondiale de la santé (OMS), afin d'aider les États membres grâce à des programmes d'ensemble pour le contrôle du cancer. Des efforts faits en collaboration sont maintenant en cours afin de créer des sites modèles de démonstration pour le contrôle du cancer dans cinq pays. Ces sites qui seront utilisés pour attirer des donateurs additionnels présenteront le cancer comme un souci de santé mondiale.

Par ailleurs, avec l'aide de l'Agence, les États Membres utilisent l'hydrologie isotopique pour répondre aux problèmes de la pénurie d'eau et de l'épuisement des ressources en eaux souterraines dû à un excès d'utilisation. Un excellent exemple est la participation active du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Nicaragua, du Pérou et de la Turquie l'année dernière dans le cadre d'un projet régional de coopération technique aux fins de gérer les ressources en eaux souterraines en Amérique latine. Ce projet a permis de mettre au point des cartes hydrogéologiques, de valider des modèles conceptuels et de rendre disponibles des données de base. Autant d'éléments qui sont maintenant utilisés par les institutions participantes.

La sûreté et la sécurité des activités nucléaires partout dans le monde demeurent les éléments clefs du mandat de l'AIEA. Il est évident que l'effort soutenu qui est fait pour parvenir à un régime nucléaire sûr est payant. La sécurité de la capacité opérationnelle des centrales nucléaires demeure forte. Les indicateurs concernant la protection du personnel contre les radiations ont encore été améliorés au cours de l'année dernière. Nous continuons de progresser dans le renforcement de la protection physique dans les usines nucléaires et renforçons la sécurité du matériel nucléaire et des sources radioactives dans le monde.

Cependant, on ne pourra jamais considérer la sûreté nucléaire comme acquise. La capacité d'assurer une sécurité forte et stable ces dernières années est rassurante, mais la répétition sporadique d'événements préoccupants indique clairement que la promotion d'une culture d'une forte sécurité – pour les opérateurs

comme pour les régulateurs – doit toujours être perçue comme une activité en progrès.

L'AIEA met l'accent depuis un certain temps sur le besoin de mieux protéger les malades contre les doses radiologiques excessives qui peuvent leur être transmises par mégarde. Au cours des trois dernières années, le nombre d'États membres participant aux projets dans ce domaine a été multiplié par trois, passant de 21 au chiffre actuel de 78. L'Agence continue ses efforts pour promouvoir une meilleure sécurité dans ce domaine, notamment en facilitant l'accès à une formation connexe.

Le programme de sécurité nucléaire de l'AIEA continue de progresser rapidement. L'Agence aide les États membres à mettre en œuvre le nouveau régime de renforcement de la sécurité nucléaire. Les activités de développement du potentiel au cours de l'année dernière ont englobé des cours de formation à la sécurité nucléaire, auxquels ont participé 88 États; la fourniture d'un équipement de détection et de contrôle; la fourniture d'un équipement de protection physique pour améliorer la sécurité dans les centrales et autres installations nucléaires; et une aide dans la protection des lieux contenant des sources hautement radioactives.

La Banque de données de l'AIEA sur le trafic illégal compte maintenant 93 États participants. L'analyse des données de base offre un aperçu des tendances, des risques et des méthodes et des routes utilisées pour le trafic. Le nombre d'incidents – plus de 100 par an pendant les trois dernières années – montre un problème persistant pour ce qui est du trafic, des vols, des pertes et autres activités non autorisées qui impliquent le matériel nucléaire et radioactif. Le nombre d'incidents impliquant la détection de matériels aux frontières a sensiblement augmenté durant les dernières années. Cela est manifestement dû en partie au déploiement accru par les États d'un équipement de détection et de contrôle.

La non-prolifération nucléaire et le régime de contrôle des armes continuent de faire face à une variété de problèmes. Le nombre d'États dotés d'accords de garanties et de protocoles additionnels en vertu du Traité sur la non-prolifération d'armes nucléaires (TNP) n'a cessé d'augmenter. On compte maintenant 78 États où des protocoles additionnels sont entrés en vigueur. Cependant, dans plus d'une centaine d'États – dont 25 mènent d'importantes activités nucléaires – les protocoles additionnels ne sont pas

entrés en vigueur. Et 36 États parties au TNP non dotés de l'arme nucléaire ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations juridiques pour ce qui est de faire entrer en vigueur leurs accords de garanties contractés avec l'Agence. Pour que le régime de vérification nucléaire devienne effectif et crédible, comme je continue à le dire, nous avons besoin de l'autorité nécessaire. J'invite donc tous les États à mettre en vigueur ces instruments.

Depuis la fin décembre 2002 que les activités de vérification de l'AIEA ont pris fin à la demande de la République populaire démocratique de Corée, l'Agence a été incapable de tirer des conclusions concernant les activités nucléaires de ce pays.

L'essai nucléaire qui aurait été mené à bien au début du mois par la République populaire démocratique de Corée est une question qui suscite une inquiétude profonde et grave. La violation de facto d'un moratoire sur les essais d'explosifs nucléaires qui existe depuis près d'une décennie et l'addition d'un nouvel État ayant la capacité nucléaire constituent un net recul dans les engagements internationaux tendant à avancer vers le désarmement nucléaire. Le Conseil de sécurité a dit clairement que la République populaire démocratique de Corée devait renoncer à son programme d'armes nucléaires d'une manière qui puisse être vérifiée.

Cet événement souligne également une fois encore le besoin urgent de parvenir à une interdiction universelle juridiquement contraignante des essais nucléaires par le biais d'une prompt entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et il souligne également qu'il importe de trouver une solution négociée à la situation actuelle. La reprise du dialogue entre les parties concernées est indispensable et urgente.

L'AIEA est prête à voir avec la République populaire démocratique de Corée – et avec tous les autres – comment il serait possible de parvenir à une solution qui tienne compte de la nécessité pour la communauté internationale de s'assurer que toutes les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée sont exclusivement consacrées à des utilisations pacifiques tout en tenant compte de la sécurité de ce pays et de tous les autres concernés.

L'application de l'accord de garanties du TNP en République islamique d'Iran figure à l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs depuis plus de trois ans et, dernièrement, il a également été inscrit à l'ordre du

jour du Conseil de sécurité. Le 31 juillet 2006, le Conseil a adopté la résolution 1696 (2006), dans laquelle il demande à l'Iran de prendre les mesures recommandées par le Conseil des gouverneurs dans sa résolution (GOV/2006/4) du 4 février 2006. Ces mesures, dans lesquelles il est question de la nécessité pour l'AIEA de poursuivre ses travaux afin d'éclaircir toutes les questions en suspens ayant trait au programme nucléaire de l'Iran, comprennent le rétablissement par l'Iran d'une suspension complète et soutenue des activités liées à l'enrichissement et au recyclage.

Dans mon rapport en date du 31 août que j'ai adressé au Conseil des gouverneurs et au Conseil de sécurité en ce qui concerne le respect par l'Iran des dispositions de cette résolution, j'ai indiqué que l'Iran n'avait pas suspendu ses activités liées au recyclage et que je n'avais pas été en mesure de progresser sur le règlement des questions en suspens, questions qui exigent certaines mesures de transparence de la part de l'Iran. L'AIEA continue, en conséquence, d'être incapable à ce stade de confirmer la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran, ce qui évidemment est source de vive inquiétude.

Dans ce contexte, j'espère toujours que, finalement par un dialogue entre l'Iran et les autres partenaires, les conditions seront créées qui rendront possible l'amorce de négociations qui ne se font que trop attendre pour parvenir à un règlement d'ensemble qui viendra compléter les efforts de vérification de l'AIEA tout en tenant compte des craintes internationales au sujet de la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran de même que de la sécurité et des craintes de l'Iran.

L'augmentation dans le monde des demandes en énergie conduit à une expansion potentielle de l'utilisation de l'énergie nucléaire et l'inquiétude croît en ce qui concerne les risques de prolifération découlant d'une diffusion accrue de la technologie nucléaire, comme l'enrichissement d'uranium et le recyclage du combustible usé. Ces réalités ont pour conséquence de souligner le besoin de développer un nouveau cadre pour le recyclage du combustible nucléaire.

Depuis deux ans, je demande la mise au point d'une nouvelle démarche multilatérale pour le cycle de combustible nucléaire en tant que mesure clef destinée à renforcer la non-prolifération et à gérer l'expansion attendue de l'utilisation de l'énergie nucléaire. La

création d'un cadre qui soit accessible et équitable pour tous les utilisateurs de l'énergie nucléaire, agissant conformément aux normes convenues en matière de non-prolifération nucléaire, constituera un effort complexe qui devra être examiné au cours d'étapes progressives.

La première mesure concerne la création de mécanismes permettant de veiller à la fourniture de combustible pour les réacteurs nucléaires – et, selon que de besoin, la garantie d'un approvisionnement pour l'acquisition de ces réacteurs. La seconde tend à limiter à l'avenir l'enrichissement et le recyclage aux opérations multilatérales et à convertir les installations existantes pour l'enrichissement et le recyclage, les opérations nationales devenant des opérations multilatérales.

Une large variété d'idées, d'études et de propositions ont été avancées sur ce point. À la Conférence générale de l'AIEA du mois dernier nous avons organisé un événement spécial dans le cadre duquel les experts représentant tous les domaines pertinents ont discuté des moyens et méthodes de progresser. Un rapport sur l'événement spécial a été soumis à notre conférence générale, et le secrétariat de l'AIEA, en étroite consultation avec les États membres, continuera de chercher à cerner les options et les solutions qui permettront de faire avancer cet important concept.

Cinquante ans après l'initiative les Atomes pour la paix, le temps est venu de réfléchir à un nouveau cadre pour l'utilisation de l'énergie nucléaire, un cadre qui tienne compte des leçons que nous avons tirées et de la réalité actuelle. Ce nouveau cadre devrait inclure la technologie nucléaire qui, par définition, est sûre, la prolifération résistante et plus économique, l'application universelle de garanties d'ensemble et un protocole additionnel; des progrès concrets et rapides vers le désarmement nucléaire; un régime robuste de sécurité internationale; et un régime efficace et universel de sécurité.

Partout où l'on se tourne dans le monde d'aujourd'hui il est évident que les questions entrelacées de la sécurité et du développement continuent de constituer le problème le plus redoutable qui se pose à l'humanité. Il devient de plus en plus évident que l'Agence internationale de l'économie atomique doit jouer un rôle important dans ces deux domaines. Son personnel et sa gestion continuent de faire tout leur possible pour rendre l'Agence efficace et

effective dans sa mission. Cependant, dans tous les domaines d'activité, l'AIEA demeure également dépendante de l'engagement partagé et du partenariat des Nations Unies. J'attends avec impatience de poursuivre ce partenariat dans les années qui viennent.

Je tiens encore à exprimer mon appréciation au Secrétaire général Kofi Annan pour la vision et le leadership dont il a fait bénéficier l'ONU et ses organismes au cours des 10 dernières années. Son appui à l'AIEA et sa mission ont été grandement appréciés et je lui adresse mes meilleurs souhaits pour l'avenir.

Pour terminer, j'exprime mes sincères félicitations au Gouvernement australien qui continue, comme toujours, en tant que pays hôte, d'accueillir l'AIEA avec chaleur et bienveillance.

**M. Petrić** (Slovénie) (*parle en anglais*): En qualité de Président du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), je tiens tout d'abord à remercier le Directeur général de l'Agence, M. Mohamed El-Baradei, de la déclaration qu'il vient de prononcer. Je le remercie également du travail qu'il accomplit à la tête de l'Agence et de la façon dont il organise les activités de celle-ci ainsi que de son étroite coopération avec le Conseil des gouverneurs.

Le Directeur général a mis en lumière les principales réalisations et activités de l'Agence au cours de l'année dernière et a attiré notre attention sur les problèmes qui se posent à l'Agence et sur la manière dont elle les aborde. Parallèlement aux informations contenues dans le rapport annuel de l'Agence, le Directeur général, dans sa déclaration, a exposé l'ampleur des activités menées par l'Agence l'année dernière ainsi que les résultats obtenus. En qualité de Président du Conseil des gouverneurs, je tiens à confirmer que le Conseil des gouverneurs s'est, en étroite coopération avec le secrétariat de l'Agence, impliqué activement dans l'harmonisation des activités mentionnées dans le rapport.

Au nom de la République de Slovénie, et dans ma capacité en tant que Président du Conseil des gouverneurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution contenu dans le document A/61/L.9 sur le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique. À ce jour, le projet de résolution est parrainé par les pays suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique,

Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Ukraine et Uruguay.

Il est toujours possible de se porter coauteur de ce projet.

Le projet de résolution exprime un large consensus parmi les États membres de l'Agence, qui s'est confirmé pendant les consultations qui ont eu lieu à Vienne et à New York. Pendant les consultations à Vienne, il y a eu également une entente générale quant au fait que le texte actuel ne serait pas changé ou renégocié à New York.

Le projet de résolution que j'ai l'honneur de présenter est une actualisation de la résolution adoptée l'année dernière sur cette question, pour lequel on a suivi le modèle abrégé d'un projet concret identique à celui adopté au cours des dernières années. Dans ce projet, l'Assemblée générale prend encore une fois note de la déclaration du Directeur général; se dit consciente de l'importance de l'action que mène l'Agence; se dit également consciente de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence; prend note du rapport de l'Agence; et prend note des résolutions et décisions adoptées à la Conférence générale de l'Agence à sa cinquantième session ordinaire, en septembre dernier.

Le projet de résolution réaffirme l'appui résolu de l'Assemblée générale à l'Agence, qui remplit un rôle indispensable en encourageant et en soutenant la mise au point et l'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, dans le transfert de technologies aux pays en développement et la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires.

Enfin, de nouveau et comme par le passé, l'Assemblée demande aux États Membres de continuer de soutenir les activités de l'Agence.

Je répète que le projet de résolution est une actualisation des faits survenus depuis l'adoption de la

résolution l'année dernière. Cependant, il apporte les changements nécessaires quant aux dates et, évidemment, il actualise la liste des résolutions et décisions adoptées par la Conférence générale de l'Agence cette année. Qui plus est, deux paragraphes spécifiques figurant dans la résolution de l'année dernière ont été supprimés : le paragraphe concernant l'approbation de la nomination de M. El-Baradei au poste de directeur général et le paragraphe saluant la remise du prix Nobel de la paix pour 2005 à l'Agence et à M. El-Baradei.

Pour terminer, j'exprime le sincère espoir que, au moment où nous approchons du cinquantième anniversaire de l'Agence et de son important travail, le projet de résolution sera adopté par consensus.

**M. Schroderus-Fox** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion; la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Qu'il me soit permis de remercier M. Mohamed El-Baradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la déclaration qu'il a prononcée en présentant le rapport d'activités de l'Agence en 2005. L'Union européenne félicite le secrétariat de l'AIEA et son directeur général de l'excellent travail accompli par l'Agence et des importants résultats obtenus cette année.

Les États membres de l'Union européenne se félicitent de l'issue de la cinquantième Conférence générale de l'AIEA, tenue à Vienne du 18 au 22 septembre 2006, et des résolutions et décisions qui y ont été adoptées.

Les États membres de l'Union européenne ont parrainé le projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique et en appuient la teneur. Le projet de résolution, parrainé par plus de 70 pays, traduit un large accord parmi les États membres de l'AIEA. À cet égard, nous louons les efforts faits par le Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et espérons sincèrement que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Officiellement, l'Agence aura 50 ans en juillet 2007. Nous avons de bonnes raisons de célébrer cette importante étape et de féliciter l'Agence pour les remarquables accomplissements auxquels elle est parvenue pendant son existence. Je vais brièvement souligner quelques éléments du rôle que joue l'AIEA dans le régime global de non-prolifération nucléaire et la contribution qu'elle lui apporte, comme il ressort du rapport soumis à l'Assemblée générale.

Les trois piliers du Statut de l'AIEA – vérification, sûreté et technologie – sont aussi d'actualité aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 50 ans. L'Union européenne y est profondément attachée, car ils sont à la base des accomplissements de l'Agence. Ils sont restés solides face aux défis, et nous sommes convaincus qu'en promouvant leurs calendriers au niveau international nous pouvons promouvoir effectivement la paix et la sécurité dans le monde. Cependant, bien que tous les piliers soient importants, certains subissent des pressions plus fortes que d'autres. Tel a été le cas en particulier des activités de vérification de l'AIEA ces dernières années.

L'AIEA a un important rôle à jouer dans le cadre du régime global de non-prolifération nucléaire. L'Union européenne souligne l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Elle croit que le problème le plus important qui touche la non-prolifération et auquel la communauté internationale fait face actuellement est le non-respect du Traité et des obligations de garanties qui en découlent. Le TNP constitue la pierre angulaire de la coopération internationale eu égard à la non-prolifération des armes nucléaires. Nous invitons tous les États qui ne sont pas encore parties à ce Traité à s'y rallier en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Nous continuons de regretter que la Conférence d'examen du TNP de 2005 n'ait pas été capable d'aboutir à un document de consensus. Cependant, nous devrions pouvoir laisser cet échec derrière nous pour nous concentrer non pas sur le présent mais sur l'avenir. L'UE attend la première réunion du Comité préparatoire en 2007, qui mènera à la Conférence d'examen en 2010. Nous nous sommes engagés à ne rien négliger afin d'assurer la réussite du processus d'examen, et nous voulons espérer qu'il en sortira des résultats concrets dans tous les domaines du TNP.

Les menaces internationales qui pèsent sur la sûreté nucléaire inquiètent sérieusement tous les États Membres. Tous les États doivent donc exprimer leur

plein appui à l'AIEA dans sa recherche de la sécurité nucléaire. Nous exprimons nos plus profondes félicitations à l'AIEA pour l'indispensable travail qu'elle accomplit dans ce domaine. Un exemple concret de notre attachement à ce travail est le fait que l'Union européenne est cette année le principal contributeur au Fonds pour la sécurité nucléaire. Nous invitons tous les États à s'engager à financer ce fonds.

L'AIEA demeure l'acteur suprême dans la coopération nucléaire, et son expertise impartiale est largement appréciée par tous les États membres de l'Agence. Le rôle de l'AIEA continue d'être décisif dans le combat mondial mené contre le terrorisme nucléaire et la diffusion d'armes nucléaires.

Le système international de garanties est une part fondamentale du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le modèle essentiel pour la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. Le système de garanties est un moyen essentiel pour vérifier la progression des activités nucléaires à des fins pacifiques. L'Union européenne appuie vigoureusement le renforcement de l'efficacité du système de garanties et souligne à cet égard l'importance du cinquième alinéa du préambule du TNP.

Nous réitérons que les accords de garanties d'ensemble, parallèlement aux protocoles additionnels, constituent la norme actuelle de vérification de l'AIEA. L'Union européenne regrette que 105 États n'aient pas encore mis en application les protocoles additionnels. Il est de la plus grande importance que les protocoles additionnels, en conjugaison avec les accords de garanties d'ensemble, forment la base d'action pour tous les États.

L'Union européenne réitère son plein appui à l'AIEA et se félicite de coparrainer le projet de résolution présenté sur ce projet.

**M. Denot Medeiro** (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom des États membres du Mercosur – Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela – et des États associés – Bolivie, Chili, Colombie, Équateur et Pérou.

Pour commencer, je tiens à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son rapport circonstancié ainsi que pour la façon dont il dirige l'Agence que, au nom des pays de notre région, je félicite pour son prochain anniversaire – son cinquantième.

Au cours des années, compte tenu des changements intervenant dans le contexte international, l'AIEA est devenue de plus en plus importante et son action de plus en plus pertinente. Son rapport sur les activités nucléaires souligne l'intérêt renouvelé dans les divers domaines de l'énergie nucléaire que l'on note dans le monde. Nous espérons donc que cette institution multilatérale sera renforcée en termes de capacité à la fois pour défendre le droit inaliénable des pays au développement et à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et pour entreprendre les activités de vérification et de sauvegarde dans le cadre de l'application effective des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

À cet égard, nous saluons le Malawi, le Mozambique, les Palaos et le Monténégro en tant que nouveaux membres de l'Agence. Nous saluons également les accords conclus l'année dernière et qui ont trait aux divers aspects de l'AIEA.

Nos pays partagent l'esprit, qu'ils entretiennent, qui est à l'origine de la création de l'Agence. Dans ce contexte, nous réaffirmons le droit des pays au développement et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, sans discrimination, conformément aux engagements internationaux. Nous sommes convaincus que l'énergie nucléaire doit jouer un rôle essentiel pas seulement pour générer de l'énergie propre, mais également dans d'autres domaines d'application touchant, notamment, la santé humaine, l'agriculture, l'alimentation et le dessalement de l'eau.

Il faut réitérer que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire exige que règne un climat de confiance mutuelle et de coopération. Tous les membres de la communauté internationale ont l'obligation de continuer de s'avancer avec plus de détermination vers l'élimination complète des armes nucléaires et le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Il convient donc de centrer l'attention sur les efforts que font les pays de notre région pour créer un mécanisme renforcé de vérification, qui devrait être économique et s'appliquer d'une manière rationnelle et automatique.

De même, nos pays attachent une importance particulière aux efforts et aux accomplissements réalisés par l'Agence internationale de l'énergie atomique et les États membres dans le domaine de la sécurité nucléaire et radiologique, y compris le transport et la gestion des déchets. Il convient en

particulier de souligner les progrès qui sont faits à la suite des diverses activités dont le but est de maintenir et d'accroître une culture de la sécurité.

Il est en particulier intéressant de noter, entre autres choses, les activités que mènent les réseaux de l'information et de la communication en ce qui concerne la sécurité radiologique et nucléaire, ainsi que les activités dont le but est de renforcer les infrastructures nationales de régulation aux fins du contrôle des sources de matériels radioactifs.

J'attire une fois encore l'attention sur l'importance que tous nos pays attachent au Système commun pour la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires créé par l'Argentine et le Brésil, qui a célébré en juillet dernier son quinzième anniversaire. Nul doute que l'Argentine nous le rappellera plus tard dans le débat.

Dernièrement, les États membres du Mercosur et les États associés ont réaffirmé leur volonté de continuer à coopérer avec l'AIEA afin de renforcer son autorité dans ses domaines de compétence et également de trouver des solutions novatrices et non discriminatoires, qui soient conformes aux normes et principes du droit international, avec pour objectif de contribuer à instaurer un monde plus sûr et plus stable.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte pour une motion d'ordre.

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je m'excuse sincèrement de cette interruption, mais je crois comprendre que la délégation palestinienne, dans sa capacité de Présidente du Groupe des États arabes, a demandé à faire une déclaration au début des débats d'aujourd'hui. Je n'avais pas vu tout d'abord le nom de la Palestine sur la liste des orateurs, puis j'ai vu qu'il figurait tout à la fin de la liste.

Je tiens à souligner que la délégation palestinienne prendra la parole non pas dans sa capacité nationale, mais en sa qualité de Présidente du Groupe arabe. En conséquence de quoi son nom devrait figurer au début de la liste des orateurs. Pour commencer, faire une distinction entre les États Membres et les Observateurs lorsqu'ils prennent la parole en qualité de représentants d'un groupe régional ou politique serait un grave précédent, que nous ne voudrions pas suivre ou créer à l'Assemblée générale.

Je crois comprendre que certains disent que c'est ce qui s'est produit et se produit à la Première

Commission. Ce qui est arrivé là concernait une explication de vote. Étant donné que la délégation palestinienne dans sa capacité nationale n'a pas le droit de vote, elle n'a pas non plus le droit d'expliquer son vote.

Mais il est question maintenant d'un précédent de procédure. La délégation palestinienne préside le Groupe arabe et sa position doit lui être accordée parmi les présidents des groupes régionaux. Sinon, on peut mettre fin à la pratique consistant à donner la parole aux présidents des groupes régionaux au début de chaque point.

En conséquence, Monsieur le Président, je vous demande de statuer sur cette affaire particulière : la délégation palestinienne doit se voir accorder la possibilité de prendre la parole parmi les présidents des groupes régionaux, en sa qualité de Présidente du Groupe arabe, non pas en sa capacité de délégation palestinienne.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je pense que tous les groupes régionaux doivent faire leur déclaration, selon la pratique, au début du débat. Le Groupe arabe a le droit d'exprimer ses vues comme tout autre groupe régional. Est-il possible que la présidence du Groupe arabe prenne la parole à la suite de l'Inde?

**M. Sayeed** (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation indienne remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed El-Baradei, d'avoir présenté le rapport de l'AIEA à l'Assemblée générale.

La contribution de l'Agence a été attestée lorsque le prix Nobel de la paix a été décerné à M. El-Baradei et à l'AIEA en 2005. Cet hommage a été opportun et mérité. L'AIEA est une organisation unique au sein du système de l'ONU, qui se fonde sur une solide base scientifique. En tant qu'un des membres fondateurs de l'Agence, l'Inde n'a jamais cessé de jouer un rôle actif dans ses travaux en vue de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Les demandes en énergie nucléaire ne font que croître au même rythme que les besoins en énergie. Les exigences du développement économique, la nature limitée des combustibles fossiles et l'inquiétude liée à leurs prix et à leur impact sur le changement climatique dans le monde ajoutent encore à l'attrait qu'exerce l'énergie nucléaire. L'immense potentiel énergétique des combustibles nucléaires, les technologies aisément

disponibles et utilisables ainsi que les résultats en matière de sûreté et de productivité de l'énergie nucléaire enregistrés au cours des 20 dernières années sont probablement des éléments qui aident à maintenir une tendance forte de la demande en énergie nucléaire. En fait, l'énergie nucléaire est maintenant une partie inévitable et indispensable de la solution aux besoins croissants en énergie dans le monde.

L'Agence doit continuer d'accorder une attention spéciale à la promotion et au développement de l'énergie nucléaire, en particulier dans les régions du monde où les besoins en développement et les aspirations au développement demeurent pressants et non satisfaits. Comme il est dit dans le rapport de l'AIEA, 2005 a été une année d'attentes croissantes vis-à-vis de l'énergie nucléaire, dont le rythme est allé de pair avec la croissance stable enregistrée sur le marché de l'électricité. L'énergie nucléaire entre pour 16 % dans la production mondiale d'électricité, avec une nette augmentation en capacité – 2 300 mégawatts en 2005.

Le rapport souligne également que des 26 centrales nucléaires en construction, 15 sont situées en Asie. En Inde, avec TAPS-4 qui a pris fin de façon critique le 6 mars 2005, et TAPS-3 qui s'est terminé le 21 mai 2006, on compte 16 centrales nucléaires en opération et 7 en construction. Par ailleurs, le Gouvernement indien a récemment approuvé des activités sur huit réacteurs additionnels. Lorsque ces différentes unités seront achevées, la génération totale d'énergie nucléaire en Inde sera d'environ 14 000 mégawatts. La possibilité émergente d'étendre la coopération civile entre l'Inde et la communauté internationale viendra compléter les efforts que nous faisons au plan intérieur pour satisfaire les aspirations au développement de notre peuple par le biais d'apports additionnels en énergie.

Pour l'Inde, un cycle fermé de combustible nucléaire est d'une importance critique pour son programme bien établi de production d'énergie nucléaire en trois étapes, dont l'objectif à long terme est de puiser doucement dans ses vastes ressources en thorium. En tête du cycle, notre programme fournit des apports au réacteur local à eau hautement pressurisée (PHWR). Derrière le cycle combustible, le retraitement du combustible usé du PHWR a permis à l'Inde d'opérer avec succès une mise à l'essai d'un surgénérateur pendant deux décennies et de lancer un programme de surgénérateur commercial. La technologie du retraitement de combustible irradié

thorium a été mise au point et le U-233 a été utilisé comme combustible pour un petit réacteur. Une capacité d'ensemble dans le domaine de la gestion des déchets nucléaires a été complétée.

La participation de l'Inde au projet de réacteur international thermonucléaire expérimental est une reconnaissance de ses capacités avancées et de son bilan en matière de responsabilité dans le domaine de l'énergie nucléaire. L'Inde participe activement aux activités de l'Agence dans le cadre du projet international sur les cycles de combustible et les réacteurs nucléaires novateurs (INPRO) et a appliqué la méthodologie de INPRO pour analyser les systèmes nucléaires afin de générer de l'hydrogène et d'étudier les cycles du combustible fermé dans l'usure des réacteurs rapides. L'Inde appuie le travail qu'accomplit l'Agence dans le développement de petits et moyens réacteurs pour le développement d'une technologie aux fins d'applications additionnelles et d'une utilisation plus étendue de l'énergie nucléaire.

Les experts indiens ont déjà contribué aux travaux du Groupe consultatif international de dessalement nucléaire. Nous avons offert de partager notre expérience et défini les domaines futurs de travail en matière de dessalement nucléaire. Nous apportons également nos engagements nationaux et notre expertise professionnelle aux activités de l'AIEA dans les domaines physique du plasma et de la recherche en matière de fusion.

Le vieillissement de la main-d'œuvre dans bien des domaines des applications nucléaires est une source de graves inquiétudes pour de nombreux États. L'Inde appuie les efforts que fait l'Agence pour préserver et maintenir ses connaissances dans le domaine nucléaire par le biais de données, en particulier les données du Système international d'information en matière nucléaire (INIS), qui offre un accès gratuit aux étudiants de 283 universités et qui compte plus d'un million d'utilisateurs autorisés. Nous prenons note de l'appui qu'apporte l'Agence à 75 étudiants de 33 pays, qui ont assisté au premier Institut d'été de l'université du monde nucléaire. Compte tenu des bénéfices à long terme, nous encourageons l'Agence à maintenir son appui aux étudiants potentiels des pays en développement.

L'Inde appuie les activités de coopération technique entreprises sous l'égide de l'AIEA. Cette année, l'Inde a contribué à hauteur de 324 800 dollars au Fonds de coopération technique pour 2007. Nous

avons renforcé notre contribution financière en fournissant des experts techniques, en accueillant des réunions, des symposiums et des ateliers et en offrant des moyens de formation.

L'Inde maintient que le rôle promotionnel que joue l'Agence profite de façon directe, visible et mesurable aux États membres. Nous louons les activités menées par l'Agence en vue de promouvoir l'application de la technologie nucléaire dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, la santé humaine, la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement et l'industrie.

L'Inde prend note avec satisfaction de la création par l'AIEA d'un fonds Nobel pour le cancer et la nutrition. À la cinquantième session de la Conférence générale de l'AIEA, le Premier Ministre de l'Inde a annoncé que l'Inde offrait une machine d'un modèle récent de téléthérapie au cobalt-60 – Bhabhatron – au titre de sa contribution au Programme d'action pour la thérapie du cancer (PACT) de l'AIEA.

La communauté internationale a reconnu qu'il était nécessaire de protéger et de sécuriser les matériels radiologiques en raison de l'inquiétude qui croît dans le monde au sujet de la possibilité pour les terroristes d'y avoir accès. L'Inde appuie donc les efforts que fait l'Agence pour garantir la sûreté et promouvoir une culture de la sécurité mondiale, et elle attache une haute priorité à cette question. L'Inde a ratifié la Convention sur la sûreté nucléaire et participe activement à l'amendement à la Convention sur la protection physique du matériel nucléaire. L'Inde a également participé à l'initiative en matière de sécurité radiologique régionale et a dispensé des cours sur l'égide de l'AIEA en Inde, sur une base régulière. L'Inde a mené avec succès, pour la troisième année consécutive, le cours régional sur la protection physique des installations nucléaires.

Si nous voulons réussir à tirer bénéfice de l'énergie atomique, nous devons agir de concert et adhérer aux engagements internationaux que nous avons pris respectivement. L'AIEA et le Directeur général méritent d'être loués pour avoir su faire en sorte que l'Agence continue d'être la plate-forme de la communauté mondiale pour examiner ces questions dans un esprit harmonieux et consensuel, conformément à son Statut. En tenant ses engagements et en maintenant son bilan comme un État responsable vis-à-vis de la technologie nucléaire de pointe, l'Inde est prête à compléter les efforts déployés au niveau

international pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Assurer la fourniture de combustible nucléaire d'une manière qui ne suscite aucune crainte de prolifération est une question qui a attiré l'attention récemment. Différents pays et groupes de pays ont proposé divers schémas à cet égard. Un événement particulier, « Nouveau cadre pour l'utilisation de l'énergie atomique au XXI<sup>e</sup> siècle : garantie de fourniture et de non-prolifération », a été organisé parallèlement à la cinquantième Conférence générale de l'AIEA, lorsque ces propositions et questions connexes ont été discutées. L'Inde a fait un exposé à cette occasion, intitulé « Les deux défis d'une fourniture abondante d'énergie nucléaire et réduction des risques de prolifération – Une manière de voir ».

La capacité de l'Inde dans les activités de cycle combustible nucléaire est bien connue. L'Inde est convaincue qu'un cycle fermé de combustible est essentiel si l'énergie nucléaire doit apporter une contribution soutenue dans une proportion suffisamment importante afin de satisfaire les besoins mondiaux en énergie. Elle croit également que le retraitement et le recyclage de combustible nucléaire sont essentiels, non seulement à cette fin, mais également pour réduire la radiotoxicité à long terme et les implications de la sécurité dans l'élimination du combustible usé. Par ailleurs les offres en thorium offrent une excellente matrice pour le brûlage efficace des surplus de plutonium avec une résistance plus grande à la prolifération et un niveau très bas d'actinide.

Grâce à son haut niveau de recherche bien établi et à ses capacités en développement ainsi que ses ressources importantes de personnel qualifié et de main-d'œuvre formée, l'Inde est prête à compléter, ce qu'elle a d'ailleurs proposé de faire, les efforts déployés au niveau international pour favoriser la croissance soutenue de l'énergie nucléaire partout dans le monde, tout en tenant compte des inquiétudes que suscite la prolifération.

La perspective d'un rapide appauvrissement du combustible fossile dans le monde et le fardeau qu'imposent la montée des prix du carburant, jointe aux inquiétudes que suscitent les changements climatiques dans le monde, ont fait ressortir l'importance vitale de l'énergie nucléaire. L'Inde croit qu'il est possible et faisable d'augmenter la part de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie propre

de l'avenir tout en veillant aux impératifs de la sûreté nucléaire, de la sécurité et de la non-prolifération. L'Inde est désireuse d'appuyer les efforts que déploient la communauté internationale et l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de satisfaire les besoins croissants du monde en énergie.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Comme il en a été convenu, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Palestine qui va s'exprimer au nom des États membres du Groupe des États arabes.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en arabe*) : Au nom des membres du Groupe des États arabes, j'exprime mon appréciation à M. Mohamed El-Baradei pour l'importante déclaration qu'il a faite aujourd'hui en présentant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur ses activités de l'an dernier.

Les États arabes apprécient le rôle constructif que joue l'Agence dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales par le biais de ses activités menées dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Nous reconnaissons également l'importante contribution qu'apporte l'Agence pour atteindre les priorités internationales dans le domaine du développement durable, par le biais de ses activités et réalisations dans le transfert de la technologie, du savoir-faire, de la coopération technique, de la vérification et de la sûreté nucléaire.

La coopération technique dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est l'une des principales activités de l'Agence, compte tenu de la contribution qu'elle apporte directement à la réalisation des objectifs de développement des peuples, en particulier dans les pays en développement. Les États arabes se félicitent des travaux que mène l'Agence dans le développement et la modernisation de sa stratégie de coopération technique afin de favoriser les priorités en matière de développement de ses membres et de cerner les activités concrètes et vitales à court et à moyen terme ainsi que les contributions que peut apporter la technologie nucléaire.

Nous réaffirmons que le financement des travaux de l'AIEA dans le domaine de la coopération technique et du transfert de la technologie doit être augmenté régulièrement, en particulier depuis que ces activités constituent les piliers du travail de l'Agence conformément à son statut.

À cet égard, les États arabes réaffirment leur appui et leurs encouragements à la stratégie de l'AIEA : se concentrer sur les projets qui offrent des retombées économiques concrètes. Nous saluons les mesures pratiques prises par l'Agence pour assurer la prompt tenue de consultations avec les États Membres eu égard aux détails des projets que les pays souhaiteraient proposer. Nous saluons également sa préparation d'un cadre d'action pour chaque État, qui incorporerait des projets de future coopération aux programmes nationaux de développement durable.

S'agissant de la vérification et des garanties, l'AIEA joue certainement un rôle de premier plan pour ce qui est de compléter le cadre conceptuel destiné à l'intégration des garanties. Cependant, ce cadre ne pourra être effectif si l'on ne parvient pas à l'universalité de ses composantes, dont la première est l'universalité des garanties renforcées. Qui plus est, les déficiences que l'on note dans l'achèvement de l'universalité des garanties renforcées de l'Agence nuiront aux efforts intensifs que nous faisons pour éliminer les dangers d'une prolifération nucléaire. L'Agence doit donc chercher à assurer le caractère universel des garanties renforcées en tant que principal pilier du régime de non-prolifération nucléaire. Elle doit également chercher à amener chaque pays, sans exception, à adhérer au régime de garanties.

Les États arabes ont pris de nombreuses initiatives aux niveaux national et international pour examiner les dangers qui résultent de la prolifération nucléaire. Depuis 1974, les pays arabes appellent à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cet appel fait l'objet tous les ans d'une résolution que l'Assemblée adopte par consensus depuis 1980. Qui plus est, par le biais de l'AIEA, les pays arabes continuent de demander l'application du régime des garanties renforcées de l'AIEA à toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient, sans exception.

Il est regrettable que, malgré toutes ces initiatives pour assurer la sécurité et la stabilité dans la région, Israël ne prenne aucun engagement sérieux face à la question de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Israël continue de refuser de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties renforcées, refus qui a un impact négatif sur les efforts visant à traiter de la non-prolifération des armes nucléaires en général et au Moyen-Orient en particulier.

Cette situation donne une double responsabilité à la communauté internationale : éliminer tous les dangers que fait peser la prolifération nucléaire sur la paix et la sécurité internationales et chercher à appliquer les garanties nucléaires de l'Agence au Moyen-Orient. À cet égard, les États arabes demandent que le Directeur général de l'AIEA reçoive l'appui qui lui est nécessaire pour s'acquitter du mandat que lui a conféré la Conférence générale de l'Agence afin d'appliquer le régime de garanties au Moyen-Orient.

Les États arabes souhaitent souligner qu'ils attachent la plus grande importance à l'inclusion dans l'ordre du jour de la cinquante et unième Conférence générale de l'AIEA, et dans celui des futures conférences, un point sur la menace que posent les capacités nucléaires d'Israël.

La première mesure à prendre en vue de créer un climat de confiance et d'instaurer une paix générale dans notre région est de renoncer à l'option nucléaire et de déclarer la région zone exempte de toutes les armes de destruction massive, tout en plaçant toutes les installations nucléaires de la région sous le régime de garanties renforcées de l'AIEA. Cela est spécialement nécessaire étant donné la menace que posent les activités menées hors du champ des garanties de l'AIEA. Je me réfère en particulier aux désastres environnementaux éventuels pouvant résulter des procédures de sécurité laxistes ou de l'élimination inconsidérée de déchets nucléaires, comme ceux décrits dans de nombreux rapports des Nations Unies et d'autres organismes internationaux.

En ce qui concerne la sécurité nucléaire, il est urgent d'appuyer et de renforcer les activités et programmes de l'Agence, dont le but est de protéger les matériels et les installations nucléaires et autres matériels radioactifs, contre la menace du terrorisme nucléaire. Il existe également un besoin pour l'Agence de prendre avantage de la Convention internationale pour la suppression d'actes de terrorisme nucléaire, signée à ce jour par plus de 100 États, afin de placer sous contrôle les matériels nucléaires qui ne sont actuellement l'objet d'aucune supervision ou de vérification internationale et d'éviter ainsi le risque ou la menace de les voir tomber entre les mains de terroristes.

Cela étant, nous réaffirmons notre position en ce qui concerne la production de matières fissiles. Cette position se fonde sur le besoin de placer tous les matériels nucléaires, y compris les stocks nucléaires,

sous supervision internationale. Nous soulignons également qu'il est nécessaire de conclure un accord international sur cette question dès que possible.

Pour terminer, je tiens à exprimer l'appréciation des États arabes en ce qui concerne les efforts intensifs et effectifs déployés à Vienne pour préparer le projet de résolution et à réaffirmer notre appui constant au rôle et au travail de l'AIEA dont le but est de pourvoir aux besoins de l'humanité dans le domaine de l'énergie nucléaire et, ainsi, de créer un avenir plus sûr et plus prospère pour tous les peuples du Moyen-Orient et du monde.

**M. Cheng Jingye (Chine) (parle en chinois) :** La délégation chinoise tient à remercier M. El-Baradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de son rapport circonstancié relatif aux travaux accomplis par l'Agence cette dernière année.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'Agence. Au cours de ce demi-siècle, des réalisations remarquables ont été faites dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Ces succès ont été chaleureusement accueillis par la communauté internationale. La Chine espère qu'avec l'appui de tous les États membres, l'Agence jouera un rôle plus actif dans les domaines que j'ai mentionnés.

La promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est l'une des deux principales fonctions de l'Agence, qui au cours des récentes années a beaucoup fait pour renforcer la coopération technique. Elle a pris une série de mesures pour améliorer l'efficacité et l'effectivité de cette coopération et a obtenu de remarquables résultats. Cependant, il ne faut pas perdre de vue le fait que des défis subsistent dans ce domaine. Dans ses travaux, la priorité que l'Agence continue de donner aux garanties l'emporte sur celle accordée à la coopération technique, là où le problème que pose le manque de ressources financières n'a pas encore été réglé. Il faut espérer que l'Agence continuera d'engager ses États membres à se montrer plus attentifs à la coopération technique et à en assurer l'application progressive.

Au cours de l'année dernière, la Chine a activement appuyé les projets de coopération technique, auxquels elle a participé, menant à bien 18 projets nationaux et 43 projets régionaux et interrégionaux, concernant la génération d'énergie

électrique à partir du nucléaire, les physiques nucléaires, la chimie nucléaire, la technologie du génie nucléaire, etc. Comme toujours, la Chine renforcera sa coopération avec l'Agence et tous les États membres dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

En ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, la Chine s'est constamment opposée à toute forme de prolifération d'armes nucléaires. Nous appuyons les efforts inlassables que déploie l'Agence pour renforcer l'efficacité et l'effectivité de son système de garanties. Il faut espérer que l'Agence favorisera encore l'universalité et l'effectivité du Protocole additionnel.

La Chine a toujours appuyé les efforts que déploie l'Agence pour renforcer la sécurité et la sûreté nucléaires. Le 29 avril 2006, le Comité permanent du Congrès national populaire de Chine a ratifié la Convention mixte sur la sécurité de la gestion du combustible usé et sur la gestion de la sûreté des déchets radioactifs. Au cours de la réunion du Comité des gouverneurs de l'Agence, en septembre, la Chine a officiellement soumis au Directeur général ses instruments d'accession à la Convention mixte. La Chine a également décidé de se joindre à la banque de données sur le trafic illicite de l'Agence afin de resserrer le contrôle du trafic illicite de matériels nucléaires et autres matériels radioactifs et pour promouvoir l'échange d'informations sur la question entre les États membres.

La Chine se félicite de l'objectif de longue date de l'Agence et du rôle approprié qu'elle joue dans le règlement des importantes questions nucléaires, et elle l'appuie dans son travail qui continue d'être remarquable. Je saisis l'occasion pour brièvement faire connaître la position de la Chine en ce qui concerne la question nucléaire dans la péninsule de Corée et la question nucléaire en Iran.

En ce qui concerne la première, la Chine a toujours été attachée au maintien de la paix et de la stabilité sur la péninsule de Corée et dans le nord-est de l'Asie ainsi qu'à la dénucléarisation de la péninsule de Corée. Nous avons toujours préconisé le règlement pacifique de la question nucléaire de la péninsule de Corée, par le dialogue et la négociation. La Chine s'oppose fermement à l'essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée et à la prolifération des armes nucléaires.

Dans les circonstances actuelles, nous voulons espérer que les parties concernées agiront en vue de

sauvegarder la stabilité de la péninsule coréenne et du nord-est de l'Asie, qu'elles continueront de rechercher la dénucléarisation de la péninsule et d'adhérer à l'objectif du règlement pacifique par le dialogue et la coopération. La Chine demande à toutes les parties concernées de demeurer calme et d'exercer la retenue, d'adopter une attitude prudente et responsable et de faire des efforts conjoints pour prévenir toute nouvelle détérioration de la situation.

La Chine croit que les pourparlers des six parties sont toujours le moyen le plus réaliste et le plus réalisable pour résoudre la question nucléaire de la péninsule coréenne. La Chine désire garder un étroit contact avec toutes les parties concernées, promouvoir les pourparlers des six parties, jouer un rôle constructif dans la réalisation de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et maintenir la paix et la stabilité sur la péninsule et dans le nord-est de l'Asie.

En ce qui concerne la question nucléaire en Iran, la Chine – comme elle l'a fait jusqu'à maintenant – appuie la préservation du régime de non-prolifération nucléaire, s'oppose à la prolifération des armes nucléaires, préconise le règlement pacifique de la question nucléaire en Iran par le biais de négociations diplomatiques et appuie le rôle actif que joue l'Agence à cet égard.

Une solution pacifique par le biais de négociations diplomatiques demeure toujours la meilleure option, dans l'intérêt commun de la communauté internationale. Il faut espérer que la partie iranienne répondra à l'appel de la communauté internationale en adoptant une attitude constructive et en créant les conditions propices à la reprise du dialogue. Nous espérons également que les autres parties intéressées demeureront calmes et feront preuve de retenue, qu'elles continueront à rechercher un règlement pacifique et qu'elles useront de tout leur esprit créatif pour trouver un moyen effectif de parvenir à des solutions appropriées à la question nucléaire de l'Iran plutôt que de prendre des mesures qui pourraient compliquer la situation actuelle.

La Chine favorise activement le dialogue et continuera, avec les autres parties intéressées, à jouer un rôle constructif dans le règlement pacifique de la question nucléaire en Iran par le biais de négociations diplomatiques.

**M. Amil** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier M. El-Baradei de sa présentation du rapport annuel de l'Agence

internationale de l'énergie atomique. Nous sommes certains que l'AIEA, sous sa direction dynamique, continuera son louable travail en faveur de la promotion, en particulier, des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Nous pouvons assurer M. El-Baradei et son équipe de notre plein appui.

Nous partageons l'évaluation de l'Agence, à savoir que le besoin mondial en énergie continue de croître en raison de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel. Nous approuvons également sa sélection des autres tendances futures : contraintes environnementales touchant l'utilisation des combustibles fossiles; inquiétude au sujet de la sécurité de l'approvisionnement en énergie; et expansion des centrales nucléaires. Le rôle de l'énergie nucléaire sera donc crucial, en particulier pour répondre aux besoins en développement socioéconomique des pays en développement.

Nous notons toujours avec intérêt que des 26 centrales nucléaires en construction dans le monde, la majorité d'entre elles – 15 – est située en Asie. Le rythme de leur construction pourrait être accéléré si les États n'étaient pas l'objet de restrictions indues. Il faut espérer que l'Agence formulera une politique générale à cette fin.

Le Pakistan, l'un des premiers États membres à s'être joint à l'AIEA, s'est toujours fait l'avocat vigoureux de la promotion et de la mobilisation de la technologie nucléaire en faveur de la paix, du progrès et de la prospérité pour tous. Pour sa part, le Pakistan a créé plusieurs centres de formation, dont une université à part entière pour la science et l'ingénierie nucléaires, qui satisfait à la fois son besoin en main-d'œuvre technique et les exigences en matière de formation d'autres pays, notamment par le biais du Programme de coopération technique de l'Agence.

Le Pakistan a développé tout l'éventail des installations du combustible nucléaire. Il possède maintenant deux centrales nucléaires opérationnelles et une troisième est en cours de construction. Parallèlement au développement du cycle de combustible nucléaire, un programme étendu sur l'application de la technologie nucléaire et des radio-isotopes dans l'agriculture, l'hydrologie et les secteurs médicaux et industriels est également en cours.

Dans l'agriculture, le Pakistan a créé dans diverses parties du pays quatre centres nucléaires de recherche agricole, qui sont engagés dans le travail de recherche pour aider les fermiers à cultiver et récolter

plus tout en obtenant des récoltes de meilleure qualité. Les instituts de recherche agricole de la Commission pakistanaise d'énergie nucléaire, qui utilisent des techniques nucléaires, ont été en mesure de développer 57 variétés de récolte que caractérisent un fort rendement et une forte résistance aux divers insectes nuisibles et aux maladies. De même, le développement local d'engrais biologiques offre des solutions économiques pour les diverses récoltes compromises par des engrais chimiques. Des plans sont en cours pour créer à des fins commerciales cinq appareils pour l'irradiation des aliments dans diverses villes. Ces centres d'irradiation favoriseront l'exportation de produits alimentaires, en particulier les fruits et légumes.

Dans le domaine de la science médicale, le Pakistan dispose de 13 centres de médecine nucléaire et d'oncologie offrant des diagnostics et des traitements à plusieurs centaines de milliers de patients chaque année. Environ 70 % de ces patients reçoivent des soins gratuits. Six centres nucléaires médicaux sont en construction.

Nous attachons la plus haute importance au Programme technique de coopération de l'AIEA. Nous en avons bénéficié et y avons contribué sous la forme d'une formation, de la fourniture d'experts et de l'accueil de séminaires et d'ateliers. Nous sommes heureux de noter que le taux d'ensemble de l'application de la coopération technique de l'AIEA au Pakistan pendant l'année 2004 a atteint un record de 75,8 %. Nous sommes impatients de pouvoir renforcer et développer ces activités.

Au cours des récentes années, l'économie pakistanaise a enregistré une croissance remarquable. En tant que pays comptant plus de 150 millions d'habitants, le Pakistan considère la génération d'énergie nucléaire comme un élément indispensable de sa stratégie nationale en matière de sécurité énergétique. Le Gouvernement pakistanais a donc lancé un Plan de sécurité énergétique de 25 ans pour faire face au taux élevé de croissance et à la demande croissante en énergie.

Le plan envisage une augmentation de la génération d'électricité nucléaire qui passerait de 415 mégawatts, chiffre actuel, à 8 800 mégawatts d'ici à 2030, ce qui représente une augmentation de la part d'énergie nucléaire qui passerait de 0,8 % actuellement à seulement 4,2 %. D'ici à 2030, la consommation d'électricité par habitant devrait n'augmenter que de

3 920 kilowattheure par année par rapport au chiffre actuel de 13 800 kilowattheure par année dans le monde développé.

Nos ressources en combustible fossile limité, conjuguées à une population croissante et une économie en expansion, d'une part, et une augmentation projetée de la part d'énergie produite à partir de la seule utilisation de charbon, qui passerait de 6,5 % actuellement à 19 % en 2030, d'autre part, présentent un grand défi, à savoir équilibrer la pollution industrielle et la croissance économique durable.

Depuis plus de 30 ans, le Pakistan jouit d'un excellent bilan du point de vue opérationnel et de la sécurité dans ses deux centrales nucléaires, la centrale nucléaire à Karachi (KANUPP) et la centrale nucléaire de Chashma (CHASNUPP). L'existence d'une infrastructure fiable adaptée à ces centrales nucléaires nous a permis d'entamer les travaux d'une autre centrale nucléaire, CHASNUPP II.

Nous cherchons à rendre opérationnel notre plan de sécurité énergétique et envisageons à cet effet d'importer des centrales nucléaires et d'autres technologies nucléaires civiles. Nous espérons que la communauté internationale adoptera une démarche non discriminatoire et fondée sur des critères en étendant la technologie et la coopération nucléaires civiles aux pays en développement.

Nous accordons la plus haute importance à la sûreté et à la sécurité de nos installations nucléaires, en particulier du fait que nous étendons notre capacité à générer de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique. Le Pakistan a réussi à créer une forte culture de la sécurité dans ses activités nucléaires. Nous adhérons diligemment aux principes de la Convention sur la sûreté nucléaire. Nous avons encore renforcé les mesures de sécurité autour de nos installations nucléaires pour éviter toute possibilité de sabotage ou d'acquisition ou de trafic illicites de matériel nucléaire. Le Pakistan s'est soumis à l'examen de ses pairs à toutes les réunions des parties contractantes qui se tiennent depuis l'entrée en vigueur de la Convention.

Le Pakistan a également participé aux groupes consultatifs et d'experts, comme le Groupe consultatif permanent sur l'assistance et la coopération, le Projet international sur les réacteurs nucléaires novateurs et les cycles de combustible ainsi qu'au Groupe consultatif international de dessalement nucléaire.

Nous accueillons avec intérêt les efforts que fait l'Agence dans la coordination et la diffusion d'informations sur les derniers développements intervenus dans la technologie de l'énergie nucléaire. Nous suggérons un nouveau renforcement du programme de l'Agence sur la gestion des connaissances en matière nucléaire et des services d'information.

Les aspects de la sûreté et la vérification du mandat de l'AIEA en demeurent d'importants piliers. En ce qui concerne le renforcement du système de garanties de l'Agence, le Pakistan souligne qu'il est nécessaire de trouver un dispositif permettant d'équilibrer les aspects promotionnels et inquiétudes liés à la sûreté – ou à la sécurité – dans toutes les fonctions de l'Agence.

Dans le plus large contexte du travail de l'Agence, nous attachons une grande importance à la proposition d'étendre le Conseil des gouverneurs et de le rendre plus représentatif. Nous invitons les États membres à examiner cette question dans un esprit ouvert et de prendre promptement une décision.

Nous partageons l'avis selon lequel tous les États doivent se conformer pleinement à leurs obligations respectives en matière de garanties. En même temps, les garanties de l'Agence ne doivent pas être utilisées pour servir des objectifs politiques partisans. Son régime de vérification ne peut demeurer crédible que s'il est appliqué sur une base non discriminatoire, comme stipulé dans le Statut de l'Agence. La coopération et une plus grande compréhension sont requises de tous les États membres de l'Agence afin de faire progresser son mandat sur la base de l'impartialité, de l'équité et du professionnalisme. Des efforts sont également requis pour corriger la perception de l'AIEA par le public : une simple agence de vigilance en matière nucléaire. Son rôle premier dans la promotion des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires doit être souligné de nouveau.

Les récents événements ont révélé que l'ancien consensus sur le désarmement et la non-prolifération s'était effondré. Le Pakistan a proposé de convoquer une conférence spéciale pour élaborer un nouveau consensus qui réponde aux réalités actuelles et émergentes. Cette conférence pourrait aider à promouvoir le désarmement nucléaire universel sous un contrôle international vérifié. Ce nouveau consensus devrait éliminer la discrimination et le principe deux

poids, deux mesures, qui caractérisent actuellement les dispositifs de non-prolifération. Il devrait également élaborer une base convenue pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sous le régime de garanties internationales appropriées, conformément aux obligations internationales des États et sur une base non discriminatoire. Avant tout, comme l'a préconisé M. El-Baradei, des modalités doivent être trouvées pour normaliser la relation entre le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et celui du Traité sur la non-prolifération des États dotés d'armes nucléaires.

**M. Malmierca Diaz (Cuba) (*parle en espagnol*) :** Cette année, nous avons commencé à célébrer le cinquantième anniversaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui sera commémoré en 2007. C'est le moment opportun de souligner l'important rôle que joue l'Agence depuis un demi-siècle dans la promotion de la paix et du développement. Nous croyons que la reconnaissance l'année dernière du travail de l'AIEA, par le biais de la remise d'un prix Nobel de la paix à l'Agence et à son directeur général, M. Mohamed El-Baradei, est bien méritée.

Le rapport annuel de 2005 de l'AIEA met l'accent sur le fait que dans différentes parties du monde les attentes sont de plus en plus grandes en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie électrique nucléaire. Nous appuyons les activités, y compris la promotion et la diffusion d'informations à l'intention du public, dont le but est de faire en sorte que cette énergie joue un rôle clef dans le développement mondial de l'énergie dans un proche avenir. Qui plus est, l'intérêt renouvelé dans l'option nucléaire pour produire de l'énergie est étroitement lié à la question de l'approvisionnement garanti de combustible nucléaire, qui en aucune circonstance ne doit devenir le monopole de quelques-uns.

Cuba estime que l'un des objectifs clefs est de parvenir à garantir un équilibre adéquat entre les diverses activités que mène l'Agence en vertu de son Statut, en particulier entre la vérification et la coopération technique. Les tentatives de certains États tendant à donner de plus en plus de poids au rôle de l'AIEA en matière de vérification, au détriment de sa fonction qui est de promouvoir les technologies nucléaires, sont inacceptables.

Nous notons avec inquiétude l'image négative de simple gardien que beaucoup de médias donnent de

l'Agence, ce qui déforme le mandat qui lui a été conféré en matière de vérification et de garanties. De cette déformation, il s'ensuit que la communauté manque d'information adéquate et peut ne pas être consciente des importants efforts de coopération technique que déploie l'AIEA pour promouvoir les applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Cuba s'intéresse particulièrement aux technologies nucléaires et à leurs applications dans des domaines de grande importance pour la vie sociale et économique, comme la santé, l'agriculture et l'alimentation, l'industrie, l'hydrologie et la protection de l'environnement. C'est pourquoi le Gouvernement cubain s'intéresse de près à l'importante revitalisation de ces applications, comme en témoigne l'important investissement qu'il a consenti dans des équipements devant servir aux diagnostics et à la thérapie, qui sont installés dans les hôpitaux du pays. Il attache également une grande importance au Programme d'action de l'AIEA pour la thérapie du cancer, l'un des projets les plus nobles de l'Agence auquel Cuba réaffirme son appui. Nous confirmons également qu'il faut doter le Programme des ressources nécessaires à son application.

Cuba, un des pays fondateurs de l'AIEA et un de ses membres actifs depuis plus de trois décennies, accorde une haute priorité à sa coopération technique, comme en témoigne le fait qu'elle s'acquitte en temps voulu de ses obligations financières à l'égard du Fonds de coopération technique et du paiement à hauteur de 100 % de sa participation nationale aux dépenses; qu'elle réalise 87 % de ses projets nationaux, taux beaucoup plus élevé que la moyenne; et qu'elle a contribué, au cours des 10 dernières années, aux missions techniques outre-mer par l'envoi de 300 experts cubains.

Tout cela a été réalisé en dépit du blocus économique, commercial et financier que le Gouvernement des États-Unis impose contre Cuba, lequel entrave considérablement les achats d'équipement ainsi que la participation de nos scientifiques aux forums de l'AIEA qui ont lieu dans ce pays, pour ne mentionner que quelques exemples.

Cuba attache une importance particulière à la coopération entre les pays en développement. À cet égard, nous réitérons notre appui à l'Accord de coopération régionale pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes en tant que mécanisme clef pour

promouvoir la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire parmi les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Même si la fin de la guerre froide a été proclamée, il y a actuellement 32 000 armes nucléaires dans le monde, 12 300 desquelles sont prêtes à être utilisées immédiatement. Des programmes pour améliorer les armes nucléaires n'ont jamais cessé. Le seul moyen fiable et effectif d'éviter la prolifération des armes de destruction massive est de procéder à leur élimination complète. La simple existence d'armes nucléaires et de doctrines qui encouragent leur possession et leur utilisation constituent une menace à la paix et à la sécurité. Cuba réaffirme donc la position historique du Mouvement des non-alignés, qui a été réitérée à son sommet réussi qui a eu lieu à La Havane en septembre, à savoir que le désarmement nucléaire est et doit continuer d'être la priorité la plus haute dans le domaine du désarmement.

Nous rejetons la tentative de certains de préjuger la question de savoir si les programmes nucléaires de certains pays sont pacifiques ou non, au mépris des critères de l'AIEA. L'Agence est la seule autorité compétente pour vérifier que les obligations incombant à ses États membres en vertu de leurs accords de garanties respectifs sont bien respectées. Nul État, si puissant soit-il, n'a le droit de s'arroger ce mandat.

Nous tenons à déclarer que nous sommes fermement attachés au respect des droits inaliénables des États aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique, sans discrimination, tant que ces droits sont exercés conformément aux obligations des garanties.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que Cuba s'acquitte et continuera de s'acquitter des engagements qu'elle a contractés en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, de l'Accord de garanties renforcées et du Protocole additionnel. Nous n'épargnerons aucun effort pour permettre à l'AIEA d'atteindre ses objectifs. Cuba continuera d'appuyer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire d'une manière sûre et de contribuer à l'instauration d'une paix internationale et du désarmement international.

**M. Oh Joon** (République de Corée) (*parle en anglais*): Ma délégation remercie M. El-Baradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) du rapport circonstancié qu'il a présenté sur les activités de l'Agence. Qui plus

est, nous félicitons le Directeur général et son personnel du dévouement dont ils font preuve en s'acquittant de leurs responsabilités avec intégrité et professionnalisme.

Au cours des dernières cinq décennies, l'AIEA s'est montrée résolue dans ses fonctions d'organe central chargé de promouvoir les utilisations sûres et pacifiques de l'énergie nucléaire et d'enrayer la diffusion d'armes nucléaires. Le prix Nobel de la paix décerné en 2005 à l'AIEA et à son directeur général est un hommage bien mérité rendu à l'Agence pour ses importantes contributions à la paix et à la sécurité internationales et au développement dans le monde.

La République de Corée est un ferme supporteur des activités de l'Agence et est attachée au maintien d'une pleine coopération dans tous les domaines d'activité de l'Agence. Au moment où nous nous penchons sur notre long partenariat avec l'Agence, en cette année où elle va célébrer son demi-siècle, qu'il me soit permis de souligner quelques domaines que nous jugeons particulièrement importants pour l'avenir du développement de l'AIEA.

Premièrement, nous estimons que l'adhésion universelle au Protocole additionnel au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est une mesure essentielle à l'amélioration du régime actuel de vérification et de garanties. Nous sommes déçus qu'à ce jour seuls 78 pays participent au Protocole additionnel. Nous croyons que tous les États doivent signer, ratifier et appliquer intégralement le Protocole additionnel dès que possible.

Deuxièmement, nous appuyons les efforts déployés actuellement pour mettre sur pied un cadre pour l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le but de fournir un accès fiable au combustible et aux technologies nucléaires tout en contrôlant les activités nucléaires sensibles. En tant que pays qui est fortement tributaire de l'énergie nucléaire, et qui compte 20 centrales nucléaires en activité, la République de Corée participera activement aux discussions pertinentes sur cette question.

Troisièmement, mon gouvernement appuie les activités du Conseil consultatif sur les garanties et la vérification de l'AIEA. Une année s'étant déjà écoulée depuis sa création, il est grand temps pour le Comité de s'acquitter de son mandat en recommandant au Conseil de l'AIEA une série de mesures initiales pour renforcer le système de garanties.

Quatrièmement, la République de Corée continuera d'appuyer fermement les efforts faits par l'AIEA pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et pour entretenir la culture de la sûreté et de la sécurité nucléaires en tant que moyen de veiller à l'utilisation durable de l'énergie nucléaire pour satisfaire les besoins en développement des États.

L'essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée, le 9 octobre 2006, fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité de la péninsule coréenne et le Nord-Est de l'Asie, mais également sur l'ensemble du régime de non-prolifération. La conduite de la République populaire démocratique de Corée est un défi flagrant à la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule de Corée, à la Déclaration conjointe du 19 septembre 2005 dont il a été convenu lors des pourparlers des six, à la résolution 1695 (2006) du Conseil de sécurité et à la Déclaration (S/PRST/2006/41) du Président du Conseil en date du 6 octobre.

Face à cet acte téméraire de la Corée du Nord, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, le 14 octobre, la résolution 1718 (2006), dans laquelle il décide que la République populaire démocratique de Corée a l'obligation d'abandonner toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants et de respecter strictement les obligations mises à la charge des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les conditions que lui impose l'Accord de garanties de l'AIEA. Mon gouvernement accueille favorablement et appuie la décision grave et rapide du Conseil et demande à l'AIEA de ne rien négliger pour, en sa capacité, respecter le mandat renforcé par le Conseil de sécurité.

Mon gouvernement a dit clairement et dans les termes les plus forts que cet acte de provocation de la Corée du Nord ne sera pas autorisé et que la possession par la Corée du Nord d'armes nucléaires ne doit pas être tolérée. À cet égard, nous invitons la République populaire démocratique de Corée à se conformer pleinement aux dispositions de la résolution 1718 (2006) en abandonnant toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants et de revenir immédiatement aux pourparlers des six, sans conditions préalables. À cette fin, mon gouvernement travaillera étroitement avec toutes les parties concernées en faveur de l'application de la résolution, tout en gardant ouverte la fenêtre d'une solution diplomatique.

Nous notons la déclaration du Directeur général, selon laquelle l'AIEA s'emploiera à trouver une solution qui tienne compte des inquiétudes de la communauté internationale quant à la nature des activités nucléaires menées en République populaire démocratique de Corée. Nous appuyons sans réserve le rôle critique de l'Agence qui est de faire respecter la sécurité nucléaire et le système de garanties.

**M. Al-Jarallah** (Koweït) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale examine aujourd'hui l'un des points les plus importants de son ordre du jour étant donné qu'il est étroitement lié aux principes sur lesquels a été créée l'ONU, à savoir, le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Premièrement, je rends hommage au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed El-Baradei, pour sa présentation du rapport de l'Agence. Nous nous associons à la déclaration prononcée par l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des États arabes.

L'État du Koweït, après avoir lu le rapport annuel, tient à exprimer ses félicitations au Directeur général et au personnel de l'AIEA pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de réaliser les objectifs et les aspirations de tous les peuples et pays du monde par le biais de la promotion des principes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le bien de toute l'humanité.

Le Programme de coopération technique est l'un des principaux piliers de l'AIEA pour développer le potentiel national des pays en développement et assurer par eux le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. L'État du Koweït, depuis son accession au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le 15 août 1968, se concentre dans son programme de coopération avec le Département de la coopération technique de l'AIEA sur l'exécution de certains projets qui ont trait au développement du potentiel national et des laboratoires spéciaux pour mesurer les niveaux des isotopes radioactifs dans le milieu marin et le milieu terrestre du territoire de Koweït.

Convaincu qu'il importe de former du personnel national à la prévention des radiations nucléaires et au maniement sûr du matériel radioactif, mon pays a accueilli ces trois dernières années plusieurs ateliers régionaux en coopération avec l'AIEA. Nous continuons d'envoyer nos stagiaires pour qu'ils

participent aux séminaires et ateliers qu'organise le siège de l'AIEA.

L'AIEA ne peut jouer son rôle central et décisif dans la prévention de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires et dans son exploitation à des fins pacifiques en l'absence d'efforts concertés de la part de tous les États. Nous prenons note avec un profond regret que l'appel lancé par l'AIEA à certains États dotés d'armes nucléaires perfectionnées pour qu'ils accèdent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à son régime de garanties renforcées est resté sans réponse, ce qui aura un impact négatif sur la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, le Moyen-Orient n'atteindra pas ses objectifs de sécurité et de stabilité aussi longtemps qu'Israël demeurera la seule puissance régionale qui continue de refuser de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA. C'est là un obstacle majeur à la réalisation de l'universalité du TNP, qui sape gravement le système de non-prolifération. Cette anomalie fournit aux autres États une raison d'acquiescer des armes nucléaires ou d'en fabriquer du fait de la clémence – et de l'indifférence – envers les activités de pays qui refusent de placer leurs installations nucléaires sous le régime de garanties.

L'intransigeance d'Israël en ce qui concerne la coopération avec l'AIEA va probablement exacerber l'instabilité et la tension au Moyen-Orient et nuire à l'application des appels lancés pour faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe – une zone exempte d'armes nucléaires de destruction massive. À cet égard, l'État du Koweït demande que le point ayant trait aux capacités et aux menaces nucléaires d'Israël figure à la cinquante et unième Conférence générale de l'AIEA.

Qui plus est, l'État du Koweït invite la République islamique amie d'Iran à continuer de coopérer et de coordonner avec l'AIEA et la communauté internationale afin de dissiper les inquiétudes et les doutes que peuvent susciter la nature et les buts de son programme nucléaire et d'affirmer sa volonté de paix et de sécurité dans la région. La diplomatie doit se voir offrir une chance de garantir un règlement pacifique qui éloignera toute la région de toutes nouvelles crises. Cela peut être réalisé par toutes les parties concernées par le biais de la flexibilité, de la sagesse et de la responsabilité.

Pour terminer, mon pays veut espérer que la communauté internationale continuera d'appuyer les

activités de l'AIEA afin de garantir l'application intégrale et non sélective de tous les traités ayant trait au désarmement, y compris le TNP, avec ses trois piliers : désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie atomique.

**M. Vsiliev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de saluer le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed El-Baradei, et de le remercier de sa présentation du rapport annuel de l'Agence.

En tant que membre actif de l'AIEA, la Russie est satisfaite du travail hautement professionnel accompli par l'Agence et reconnaît le rôle important et croissant qu'elle joue dans le renforcement du régime international de non-prolifération des armes nucléaires et dans les activités visant à garantir le niveau de confiance qu'exige la coopération dans le développement pacifique et sûr de l'énergie atomique. L'AIEA est une institution internationale unique, qui possède l'autorité nécessaire pour évaluer la manière dont les États exécutent leurs obligations pour ce qui est de la non-prolifération nucléaire dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous appuyons également l'amélioration du mécanisme de vérification de l'Agence et le développement de ses activités de contrôle.

Une attention particulière doit être accordée à l'universalisation du Protocole additionnel à l'Accord de garanties renforcées en tant qu'instrument essentiel au renforcement de l'efficacité des activités de garanties de l'AIEA afin de vérifier la manière dont les États s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du TNP.

Cette année, au cours de sa présidence du Groupe des Huit (G-8), la Russie a fait des efforts considérables avec d'autres États sur une base bilatérale et dans d'autres cadres afin d'étendre l'application de la géographie du Protocole additionnel. Le G-8 a demandé à de nombreux pays qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le Protocole additionnel.

La Russie a fourni et continuera de fournir une aide en vue de renforcer le système de garanties de l'AIEA par le biais, notamment, du financement du programme national d'appui scientifique et technique aux activités de garanties de l'Agence. La promotion de l'efficacité des efforts déployés au niveau international dans le domaine de la non-prolifération

est particulièrement pertinente et est dictée par la menace que constituent les armes de destruction massive au cas où elles tomberaient entre les mains des terroristes. L'atrocité des actes terroristes perpétrés en Russie et ailleurs souligne combien il est nécessaire de veiller à préserver les garanties afin de prévenir l'accès des terroristes à de telles armes, tout d'abord en consolidant les efforts faits conjointement pour créer un système mondial permettant de relever les nouveaux défis et les menaces, en particulier dans la sphère du nucléaire.

Une fois encore, nous attirons l'attention sur l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire, annoncée récemment par les Présidents de la Russie et des États-Unis; initiative, qui offre une occasion à tous les pays concernés d'agir conjointement, sur la base d'efforts nationaux, d'appels en faveur du lancement d'une coopération concrète, avant tout en vue d'appliquer la Convention internationale pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire, dans la rédaction de laquelle la Russie a joué un rôle prépondérant en 2005.

Cette année, l'AIEA s'est concentrée sur le développement des conditions nécessaires pour promouvoir le respect des normes de la non-prolifération. Dans le domaine nucléaire, elle envisage l'élaboration de mesures pratiques afin de garantir l'accès aux avantages que présente l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour les pays qui honorent fidèlement leurs obligations. Cet objectif est poursuivi à travers l'initiative du Président de la Russie, M. Poutine, en vue de développer une infrastructure mondiale pour l'énergie nucléaire, qui prévoirait la création de centres internationaux pour la distribution de services relatifs au cycle du combustible nucléaire.

Au titre de première mesure, la Russie est désireuse de mener un projet conjoint sur un centre international d'enrichissement d'uranium, placé sous les garanties de l'AIEA, sur la base d'une de ses usines d'enrichissement. Cela est conforme aux efforts que fait la Russie pour développer l'énergie nucléaire pacifique et au concept d'énergie en tant qu'appui au développement durable de l'humanité, qui a été avancé par le Président de notre pays au Sommet du millénaire qui s'est tenu à New York. L'initiative appuie les efforts déployés par l'AIEA dans ses démarches multilatérales concernant le cycle de combustible nucléaire et vise à établir un régime international d'approvisionnement garanti en combustible nucléaire.

L'application de ces propositions nous permettra de mettre au point tous les éléments nécessaires à la création et à l'opération de centres internationaux qui fourniraient les services du cycle de combustible nucléaire et favoriseraient la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire, notamment la formation et la certification des opérateurs des centrales nucléaires. Elle permettrait aussi de créer un environnement politique et économique qui découragerait les États non dotés d'armes nucléaires de toute tentative d'acquérir les technologies nucléaires délicates pour la fabrication et la prolifération d'armes de destruction massive.

L'AIEA joue un rôle important dans le développement de technologies nucléaires novatrices qui viennent appuyer le Projet international sur les réacteurs nucléaires novateurs et les cycles de combustibles (INFRO), qui a été appliqué dans le cadre de l'initiative du Président russe concernant l'appui en énergie qui est nécessaire au développement durable de l'humanité. Il offre une solution décisive aux problèmes de non-prolifération des armes nucléaires et un relèvement environnemental de la terre.

Nous apprécions à leur juste valeur les progrès réalisés au cours des dernières années dans le renforcement de la sûreté nucléaire. Avec la participation active de l'AIEA, nous sommes parvenus avec grand succès à accroître la sûreté de l'opération de la centrale nucléaire et du maniement des matériels radioactifs, déchets et sources. Nous appuyons les activités que mène l'AIEA en faveur de la coopération technique avec les pays en développement ainsi que l'aide qu'elle leur apporte dans ce domaine.

Je vais aborder plusieurs des principaux aspects des activités de l'AIEA. Nous présumons que la République populaire démocratique de Corée se conformera pleinement aux exigences énoncées dans la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité et, en particulier, qu'elle reviendra vers le TNP et les garanties de l'AIEA. En même temps, nous attendons avec impatience la reprise du processus des pourparlers des six parties, dont l'objectif final est la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous demandons une solution équilibrée à ce problème, qui permette de garantir les intérêts légitimes de toutes les Parties au processus de négociation.

Le potentiel de l'AIEA est également loin d'être épuisé pour ce qui est du règlement du problème nucléaire en Iran par le biais de moyens politiques et

diplomatiques. Il est nécessaire de trouver des solutions qui, d'une part, élimineront tous les doutes qui entourent la nature pacifique des activités nucléaires de l'Iran et qui, d'autre part, garantiront les besoins légitimes en énergie de ce pays. La Russie continuera d'apporter son assistance au règlement de ce problème.

Pour terminer, je réitère notre appui au projet de résolution sur le rapport de l'AIEA. En tant que l'un des auteurs du projet, la Russie mesure pleinement l'importance du travail accompli par l'Agence, et elle est certaine que ce travail se poursuivra dans l'intérêt du renforcement de la sécurité et du développement au plan international.

**M. De Figueiredo** (Angola) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux félicitations adressées à la Présidente et à son équipe à propos de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Compte tenu de sa vaste expérience et de ses qualités de diplomate, elle parviendra sans aucun doute à mener cette session à une issue fructueuse. Je puis l'assurer que le plein appui de mon pays lui est acquis.

J'adresse également mes félicitations à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à son directeur général, M. Mohamed El-Baradei, en tant que lauréats du prix Nobel de la paix 2005. Ce prix est vraiment un moyen fort de confirmer leur travail et leurs efforts dont le but est d'assurer l'utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire.

Qui plus est, le Gouvernement de la République d'Angola se déclare satisfait de la décision prise par l'Agence, à savoir, que sa part du prix doit être utilisée pour créer un fonds spécial destiné à appuyer les bourses et la formation dont l'objectif est d'améliorer le contrôle du cancer et d'appuyer l'utilisation de techniques isotopiques stables dans les études nutritionnelles des enfants dans les pays en développement.

Nous avons attentivement examiné le rapport annuel de l'Agence pour 2005 et nous déclarons satisfaits des activités qui ont été menées l'an dernier sur les trois piliers de son mandat : technologie, sûreté et vérification.

Le Gouvernement angolais prend note avec intérêt des efforts que fait l'Agence dans le domaine du développement des applications et des technologies nucléaires dans l'intérêt des pays en développement et appuie fermement le renforcement des activités de

coopération technique, en particulier celles qui sont liées au transfert de la science et de la technologie nucléaires.

Mon gouvernement attache une extrême importance au Programme de coopération technique de l'Agence en tant que contribution effective au transfert de la science et de la technologie nucléaires à des États membres en vue de développer, renforcer et maintenir leur potentiel pour l'utilisation de cette science et de cette technologie en veillant à sa sûreté, à sa sécurité et à sa durabilité, contribuant ainsi au développement socioéconomique. Cependant, cet objectif ne peut être atteint que si l'on dispose de ressources humaines et financières adéquates. En conséquence, les ressources du Fonds de coopération technique doivent atteindre un niveau suffisant, prévisible et capable de garantir l'application du Programme.

Nous exprimons notre intérêt à l'Agence pour les activités qu'elle mène dans des domaines comme l'agriculture et l'alimentation, la santé humaine, la gestion des ressources humaines, la gestion des ressources en eau, l'environnement, la gestion des connaissances, la technique de l'insecte stérile, la sécurité nucléaire, etc. ainsi que la création de partenariats avec d'autres organisations internationales de même qu'avec des institutions régionales et nationales.

Comme le savent les membres, la mouche tsé-tsé et la maladie de la trypanosomiase qu'elle transmet constituent un problème transfrontalier en Afrique et l'une des plus importantes contraintes sur le développement socioéconomique du continent, touchant la santé des humains et du bétail, limitant l'utilisation de la terre et provoquant une augmentation de la pauvreté. Cette maladie entraîne la mort de dizaines de milliers de personnes et des millions de têtes de bétail chaque année. Elle menace plus de 60 millions de personnes dans 37 pays, dont la plupart sont des membres de l'Agence. À cet égard, la République d'Angola appuie les activités de l'Agence dont le but est d'éradiquer la mouche tsé-tsé en recourant à la technique de l'insecte stérile et encourage la fourniture d'une aide continue aux États membres d'Afrique dans les efforts qu'ils font pour développer le potentiel national et développer davantage les méthodes d'application de la technique en créant des zones exemptes de la mouche tsé-tsé. Dans la même veine, mon pays note avec grand intérêt l'appui que l'Agence apporte à la Campagne d'éradication panafricaine de la mouche

tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine (AU-PATTEC), sa contribution à l'application du plan d'action AU-PATTEC dans certains pays du continent – Botswana, Burkina Faso, Éthiopie, Kenya, Mali, Sénégal, Afrique du Sud, Ouganda et République-Unie de Tanzanie – et la contribution de quelques États membres et d'institutions spécialisées des Nations Unies en faveur de ces efforts.

Concernant le paludisme, le développement de la technique de l'insecte stérile pour le contrôle et l'éradication des moustiques est cruciale. Plus de 90 % des cas de paludisme dans le monde surviennent en Afrique, où le paludisme provoque la mort de 2 millions de personnes chaque année. L'Agence doit être en mesure d'intensifier ses recherches et de pouvoir utiliser la technique pour contrôler et éradiquer les moustiques transmetteurs du paludisme. Il faut, cependant, impliquer toujours plus de scientifiques et d'instituts de recherche des pays africains et autres pays en développement au programme de recherche. Dans ce contexte, nous saluons le niveau des progrès enregistrés dans le développement de la technique pour contrôler et éradiquer les moustiques transmetteurs du paludisme, et nous notons avec intérêt les importantes activités menées au Soudan, dans l'île de la Réunion et dans les laboratoires de l'Agence, à Seibersdorf, Autriche.

Le nombre croissant de nouveaux cas de cancer, ainsi que le nombre croissant de morts que cette maladie cause dans le monde, particulièrement dans les pays en développement, menace le développement économique. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), parmi les maladies qui tuent le cancer occupe le deuxième rang dans le monde aujourd'hui, après les maladies cardiovasculaires; 12,5 % des morts dans le monde sont en fait causées par le cancer. L'OMS prédit que le cancer atteindra des proportions épidémiques, passant de 11 millions de nouveaux cas en 2002 à 16 millions de nouveaux cas en 2020. La plus grande augmentation est prévue dans les pays en développement.

L'utilisation de la technologie nucléaire existant actuellement pour les diagnostics et les traitements pourrait guérir de nombreuses victimes, mais il faut pour cela détecter sans retard le cancer. Malheureusement, la plupart des malades atteints d'un cancer dans les pays en développement n'ont pas accès aux technologies appropriées, y compris la radiothérapie.

Nous prenons note avec intérêt qu'en mai 2005 l'Assemblée de la santé mondiale a salué l'initiative de l'Agence de créer un Programme d'action pour la Thérapie du cancer (PACT) et a demandé au Directeur général de l'OMS d'explorer la possibilité d'initier le développement d'un programme conjoint avec l'AIEA pour prévenir, contrôler, et traiter le cancer et procéder à la recherche dans ce domaine. Nous louons l'accent mis sur la coopération entre les deux organisations, ce qui implique d'autres organes appropriés des Nations Unies et d'autres parties prenantes, notamment les organisations scientifiques et professionnelles, pour appliquer ce programme crucial. Nous encourageons les États Membres, les organisations adaptées et les autres donateurs non traditionnels à contribuer à cette application.

Dans ce contexte, le Gouvernement angolais note avec intérêt la décision du Conseil des gouverneurs, en date du 25 septembre dernier, de suspendre l'opération du règlement financier 7.03 c) jusqu'au 31 octobre 2006, comme recommandé dans le document GOV/2006/25/Rev.2, afin de permettre aux États membres de verser leurs contributions respectives au budget ordinaire et de satisfaire aux demandes minimales de fonds du Programme d'action pour la thérapie du cancer.

Le virus de la déficience immunologique chez l'homme est devenu une pandémie. On estime à 38,6 millions le nombre de personnes qui vivent dans le monde et qui sont atteintes de cette maladie. En janvier dernier, l'ONU, conjointement avec l'OMS, a estimé que le syndrome acquis de la déficience immunologique (SIDA) avait tué plus de 25 millions de personnes depuis qu'il avait été détecté en 1981, ce qui en fait dans toute l'histoire l'épidémie la plus dévastatrice. La plupart de ces morts surviennent en Afrique saharienne, ce qui en retarde la croissance économique et en élimine le capital humain, ce qui à son tour accroît la pauvreté. Le Gouvernement angolais note avec intérêt le projet régional de l'Agence intitulé Initiative dans le domaine de l'épidémiologie moléculaire et l'immunologie en appui au Programme commun des Nations Unies contre le VIH/sida et encourage l'exploration d'autres partenariats éventuels et appropriés avec les institutions nationales, régionales et internationales.

J'en viens à la gestion des ressources en eau. L'accès à l'eau potable est un facteur essentiel à l'amélioration des conditions de vie partout dans le monde. C'est une nécessité basique qui n'est toujours

pas disponible pour une bonne partie de la population mondiale. Dans ce contexte, nous saluons la proclamation de la période 2005-2015 en tant que Décennie internationale pour l'action « l'eau pour la vie » qui permettra de mieux se concentrer sur le lien critique qui existe entre l'eau et le développement humain à tous les niveaux et pour améliorer la gestion durable des ressources en eau douce.

Reconnaissant que l'Agence n'a cessé de démontrer l'importance des techniques isotopiques pour la gestion et le développement des ressources en eau, particulièrement pour l'eau douce dans les régions arides et semi-arides et pour l'amélioration des connaissances du cycle de l'eau, l'Angola encourage l'Organisation, de pair avec les autres institutions et organes régionaux appropriés des Nations Unies, à développer les ressources humaines en hydrologie isotopique dans les centres de formation régionaux.

S'agissant de la coopération technique entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Gouvernement angolais, je tiens tout d'abord à souligner que la République d'Angola est devenue membre de l'Agence en novembre 1999. Depuis lors, elle bénéficie de l'aide que lui fournit l'Agence au titre de son Programme de coopération technique. Actuellement, le programme en cours en Angola englobe quatre projets : la création d'un premier centre de radiothérapie; l'amélioration de la capacité d'utiliser les techniques nucléaires pour diagnostiquer et contrôler les maladies animales; le contrôle vétérinaire des résidus de médicaments; et le développement des ressources humaines.

L'Angola a également participé à plusieurs projets régionaux et interrégionaux inclus dans l'Accord régional africain de coopération pour la recherche, le développement et les programmes de formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA). À cet égard, il faut mentionner en particulier le projet intitulé Gestion de la zone côtière en vue de l'examen des effets défavorables de l'algale nocive veloutée, auquel participent l'Afrique du Sud et la Namibie.

Par ailleurs, le Gouvernement angolais a soumis à l'examen de l'Agence, au titre du cycle de programmation de la coopération technique pour 2007-2008, 10 projets techniques ayant trait à la création du premier dispositif de médecine nucléaire, à la gestion des cancers les plus communs en Angola, aux techniques moléculaires fondées sur les isotopes pour

le contrôle du paludisme, à l'évaluation de la pollution marine provenant de l'exploration en mer du pétrole (phase II), à l'amélioration des récoltes vivrières par le biais de l'évolution de la reproduction, aux conséquences des engrais biologiques et des engrais inorganiques dans la culture et le rendement du maïs, aux radiations ionisantes dans les récoltes vivrières et leurs conséquences sur la consommation animale, et aux essais industriels non destructifs.

Cependant, il importe de souligner que les avantages tirés de l'aide de l'Agence ne peuvent être maximalisés qu'avec la formation de nationaux à la science et à la technologie nucléaires. Tel étant le cas, le Gouvernement angolais remercie l'Agence de toutes les précieuses activités qu'elle mène dans le cadre du Programme de coopération technique dont le but est de renforcer les connaissances de nos techniciens : cours de formation, avis d'experts et équipement; participation à des séminaires, ateliers, conférences, visites scientifiques, bourses, etc.

Eu égard à l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient, la République d'Angola appuie par principe le droit fondamental et inaliénable des États parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), comme le stipule l'article IV, à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément à leurs obligations juridiques énoncées dans les articles I et II. C'est avec la même conviction que le Gouvernement angolais encourage tous les États parties au TNP à respecter le mandat statutaire de l'Agence, qui est de vérifier que le Traité est exécuté. Il invite donc tous les États Membres qui participent aux négociations avec la République islamique d'Iran eu égard à son programme nucléaire à continuer de recourir au dialogue pour trouver une solution pacifique.

Pour terminer, la République d'Angola recommande sans réserve pour approbation par l'Assemblée générale le rapport de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire.

**M. Maladineo** (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne et des pays associés. Je limiterai donc mes remarques à quelques questions présentant un intérêt particulier pour la Croatie.

Premièrement, je tiens à souligner que la Croatie a été honorée et heureuse d'être élue membre du

Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique à la Conférence générale qui a eu lieu en septembre. Notre candidature témoigne de notre intérêt pour la contribution unique qu'apporte l'Agence à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde, ainsi que de notre désir de participer à ses efforts. Nous ferons tout notre possible pour nous montrer à la hauteur du défi majeur que doivent relever les membres du Conseil en ce moment difficile et critique que traversent le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Deuxièmement, je tiens à renouveler les félicitations de la Croatie à l'Agence pour son rapport annuel, lucide et circonstancié, qui ont déjà été exprimées à Vienne par le Ministre des affaires étrangères de Croatie. La République de Croatie parraine également le projet de résolution présenté sur le rapport.

La Croatie loue les succès que continue de connaître l'Agence dans sa grande variété de domaines d'activités : technologie, sûreté et vérification. Nous soulignons en particulier l'appui que nous apportons aux efforts que font le Directeur général et le personnel pour améliorer et développer les critères et les méthodes qui permettront à l'Agence d'aborder de nouveaux problèmes et d'être comme l'a dit le Directeur général en avance sur ce qui va se jouer, en particulier en ce qui concerne les tendances à la prolifération nucléaire.

La Croatie attache une importance particulière aux efforts que fait l'Agence pour parvenir à une application universelle du système de garanties renforcées et pour mettre au point une nouvelle démarche internationale ou multinationale afin de gérer les aspects sensibles de la prolifération du cycle du combustible nucléaire.

Le fait que des 183 États 105 n'appliquent toujours pas le Protocole additionnel est une source de profonde inquiétude et son universalisation n'en est que plus urgente. Il n'y a aucun doute dans notre esprit quant au fait qu'il existe parallèlement un besoin d'augmenter sensiblement les ressources de l'Agence destinées à la vérification si l'on veut qu'elle puisse satisfaire effectivement les demandes croissantes qui lui sont adressées dans ce domaine.

En ce qui concerne la démarche multinationale relative au cycle du combustible, la Croatie se félicite de la récente discussion qui a eu lieu au sujet du cadre nécessaire pour le cycle du combustible nucléaire

durant l'événement spécial que constitue la cinquantième Conférence générale. Cette discussion met en lumière la pertinence du critère de la garantie de l'approvisionnement en faveur de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cela montre également que la question doit faire l'objet d'un examen approfondi et délicat dans la perspective de sauvegarder les droits et les obligations des pays non dotés d'armes nucléaires au titre du Traité sur la non-prolifération (TNP).

Troisièmement, je tiens à réaffirmer l'attachement de la Croatie à un renforcement de sa relation positive avec l'Agence. Cela comprend notre coopération technique, étroite et bénéfique, dans le domaine de la santé, de l'environnement et du développement du potentiel ainsi que l'application des obligations internationales.

La Croatie est l'un des premiers États membres ayant signé et ratifié le modèle de Protocole additionnel, l'amendement à l'article VI du Statut de l'AIEA et l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. La Croatie appuie également le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et le Guide sur l'importation et l'exportation des sources radioactives.

Qui plus est, la Croatie reconnaît la valeur particulière des activités de coopération technique régionale de l'Agence. Nous nous félicitons de noter un nombre croissant d'étrangers, en particulier de notre région, participant à divers événements dans notre pays. La Croatie a offert d'agir en tant que chef de file ou de chef suppléant dans la préparation de plusieurs projets régionaux pour 2007. Nous sommes prêts à renforcer encore notre rôle dans la région conscients qu'il importe de prendre des mesures régionales coordonnées et effectives si l'on veut maximaliser l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et de faire face au risque croissant d'une prolifération et d'un terrorisme nucléaires.

Enfin, je tiens à redire que la Croatie est pleinement désireuse de renforcer le rôle de l'Agence pour lui permettre de faire face aux menaces à la sécurité et d'aider le monde à s'acheminer vers la non-prolifération durable et un véritable programme Atomes pour la paix. Les problèmes que connaît l'Agence sont importants et difficiles comme il ressort clairement du rapport annuel qui indique également clairement qu'ils ne peuvent être réglés que dans le cadre d'un partenariat actif des États membres et de

l'Agence. La Croatie s'engage sans équivoque à œuvrer en faveur de ce partenariat.

**M. Maqungo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) de son rapport lucide sur les activités de l'Agence pour 2005, qu'il a présenté à l'Assemblée générale. Le rapport est un nouvel exemple impressionnant des efforts inlassables que fait l'Agence pour promouvoir l'application pacifique de la technologie nucléaire, la sûreté nucléaire et la vérification nucléaire.

L'Afrique du Sud note avec intérêt que l'Agence continue de jouer un rôle important dans le contexte de la tendance qui émerge : redécouvrir la viabilité de l'énergie nucléaire – cadre dans lequel nombre de pays, dont le mien, examinent leurs politiques. Beaucoup de pays estiment de plus en plus que l'énergie nucléaire peut contribuer sensiblement à faire face aux besoins en énergie d'un grand nombre de pays développés mais aussi de ceux en développement. Il s'ensuit que la promotion de l'énergie nucléaire atteint rapidement des niveaux sans précédent et qu'elle devient une priorité, beaucoup étant convaincus qu'elle peut contribuer à améliorer le niveau de vie, aider à combattre la pauvreté et à promouvoir le développement durable et, partant, à renforcer la paix et la sécurité internationales.

L'Afrique du Sud croit fermement que la promotion de l'énergie nucléaire s'accompagne d'une responsabilité unique : renforcer la capacité de régulation des pays en développement grâce au transfert de la technologie et au développement du potentiel en soulignant spécialement la coopération technique avec les pays en développement.

À cet égard, bien que l'Afrique du Sud se trouve dans une position favorable pour regarder l'utilisation de l'énergie nucléaire à travers l'utilisation et le développement de ses propres ressources, nous louons le Programme d'assistance technique de l'Agence qui est un important témoignage du fait que l'Agence continue d'aider les pays en développement à améliorer les conditions de vie et le bien-être de leurs peuples en combattant les maladies chroniques comme le cancer.

La prédominance du cancer, dont les cas augmentent dans les pays en développement, exige que de nouveaux efforts déterminés soient entrepris pour maîtriser la maladie. Le Département de la santé de l'Afrique du Sud a désigné le combat contre les

maladies chroniques, dont le cancer, comme étant un domaine qui resterait prioritaire pendant les cinq prochaines années. C'est pourquoi l'Afrique du Sud renouvelle son appui au Programme d'action pour la thérapie du cancer (PACT) de l'Agence, qui est l'une des principales priorités de l'Agence. L'Afrique du Sud continuera d'appuyer le PACT et la création du Fonds Nobel pour la nutrition liée au cancer afin d'offrir des bourses d'étude du cancer et de la nutrition qui lui est liée aux pays en développement, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé.

Dans un effort tendant à donner une signification pratique à cet engagement, l'Afrique du Sud a annoncé qu'elle contribuerait à hauteur de sa quote-part, 19 472 dollars, aux excédents de trésorerie pour financer le PACT. Il faut espérer que cet humble geste contribuera à la détection précoce et à une éventuelle prévention du cancer.

Comme elle l'a fait antérieurement à diverses occasions ailleurs, l'Afrique du Sud saisit l'occasion pour réaffirmer que l'AIEA est la seule autorité compétente reconnue internationalement pour vérifier que les accords de garanties et les applications par les États de la capacité nucléaire sont bien respectés. À cet égard, ma délégation reconnaît le rôle important que le Protocole additionnel peut jouer en tant que mesure complémentaire de nature à donner la confiance nécessaire et les assurances désirées, c'est-à-dire que les États membres n'appliquent leur technologie nucléaire qu'à des fins pacifiques, et qu'aucune matière déclarée ou non déclarée n'est détournée vers des programmes d'armes nucléaires.

L'Afrique du Sud estime qu'en tant qu'États membres de l'AIEA, nous avons tous pris l'engagement de fournir à l'Agence l'appui et l'assistance dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat en matière de garanties et de vérification. Cet engagement découle de notre adhésion à l'Agence, ainsi que des accords juridiquement contraignants que nous avons conclus. Qui plus est, l'Afrique du Sud estime que dans le domaine de la fourniture d'assurances et de la création d'un climat de confiance la responsabilité incombant aux pays qui ont accès aux technologies de pointe est d'autant plus grande.

Eu égard à la question de la sûreté et de la sécurité, l'Afrique du Sud a déclaré à de nombreuses occasions que l'Agence devait continuer à jouer un rôle important afin d'aider à maintenir la sûreté et la sécurité de leurs activités nucléaires. À cet égard,

l'Afrique du Sud félicite l'Agence du travail qu'elle a accompli pour établir les normes appropriées pour la sûreté et la sécurité des États membres et pour les intégrer dans leurs normes nationales et assurer l'adhésion universelle aux activités nucléaires, ainsi que la pleine application des instruments internationaux juridiquement contraignants sur les activités nucléaires. C'est une mesure dans la bonne direction, une direction qui est essentielle si nous voulons créer et maintenir un haut niveau de sûreté nucléaire partout dans le monde.

L'élimination complète de toutes les armes nucléaires est notre objectif commun. Cela constituerait une autre mesure importante dans la bonne direction. Ma délégation continue de croire que les questions du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sont inextricablement liées. Nos efforts concertés pour prévenir la prolifération des armes nucléaires doivent donc s'accompagner d'un effort comparable pour éliminer d'une manière vérifiable et irréversible toutes les armes nucléaires et parvenir à une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Qui plus est, l'Afrique du Sud est convaincue que, faute de véritables progrès sur la voie de l'élimination de l'uranium hautement enrichi et d'autres matières fissiles utilisées dans les applications militaires, y compris le plutonium, la menace à la sécurité mondiale ne saurait diminuer. En se focalisant exclusivement sur l'uranium hautement enrichi utilisé dans les applications civiles, on pourrait bien susciter un malentendu qui ne pourrait que contribuer à créer un faux sens de sécurité.

Nous renouvelons donc notre appel aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'acheminent rapidement vers l'élimination complète des armes nucléaires et l'amorce sans délai de négociations à la Conférence du désarmement pour parvenir à un traité non discriminatoire, multilatéral, international et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres engins explosifs.

Enfin, mais tout aussi important, je remercie toutes les délégations de l'appui et de la coopération qu'elles ont apportés à l'Afrique du Sud pendant sa présidence de la cinquantième Conférence générale de l'AIEA, tenue à Vienne le mois dernier. Cette Conférence du Jubilé s'est terminée avec succès sur l'adoption de nombreuses résolutions et décisions

témoignant d'une volonté renouvelée d'étendre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Comme elle l'a fait à la Conférence générale, ma délégation demande à l'Assemblée générale de reprendre l'appel du Président des États-Unis Dwight Eisenhower, les Atomes pour la paix, en allant plus loin : les Atomes pour la paix seulement.

Pour terminer, ma délégation appuie sans réserve et coparraine le projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, présenté par la délégation de Slovaquie.

**M. Danesh-Yazdi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à exprimer ma gratitude à M. El-Baradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de ses efforts inlassables et du rapport circonstancié qu'il a présenté à l'Assemblée générale. Le rapport indique que l'Agence étend de plus en plus ses activités dans nombre de domaines de la technologie nucléaire présentant un grand intérêt et une grande importance pour la communauté humaine.

En octobre 1956, lorsque l'Agence internationale de l'énergie atomique a été créée pour satisfaire les attentes et les inquiétudes résultant de l'avènement de l'âge nucléaire, l'un de ses principaux objectifs, énoncés dans l'article II de son statut, était d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité partout dans le monde. Au cinquantième anniversaire de la création de l'Agence, nous sommes en mesure d'évaluer la mesure dans laquelle cette institution spécialisée a atteint ses principaux objectifs après un demi-siècle d'activité.

C'est un fait bien connu que les applications à des fins pacifiques de la technologie nucléaire sont vastes et touchent de nombreux domaines, qui vont de l'alimentation à la médecine et à l'agriculture et que cette technologie offre une source renouvelable d'énergie. En particulier, l'AIEA s'est vu conférer un mandat spécifique en matière d'énergie nucléaire. La rapide augmentation de la demande mondiale en énergie fait que toutes les réserves en énergie deviennent hautement prioritaires. Les inquiétudes que suscitent les changements climatiques ont en particulier mis en lumière les avantages de l'énergie atomique en termes d'émissions minimales de gaz à effet de serre. Selon l'Agence, la sûreté nucléaire durable et la productivité enregistrée au cours des 20 dernières années rendent l'énergie nucléaire à la fois fiable et économique.

Dans le paragraphe f) de sa résolution GC(43)RES/14, du 1<sup>er</sup> octobre 1999, l'Agence a reconnu que

« beaucoup de pays considèrent l'énergie nucléaire, celle-ci étant bénigne au plan climatique, comme étant une option possible au titre du mécanisme propre de développement du Protocole de Kyoto ».

Dans ce contexte, la Conférence générale de l'AIEA demande au Directeur général de poursuivre ses efforts en vue de renforcer les activités de coopération technique de l'Agence visant à améliorer les capacités scientifiques, technologiques et de régulation des pays en développement et en continuant de les aider dans la production nucléaire, car ces États poursuivent cette production en tant que composante de leur énergie mixte nécessaire au XXI<sup>e</sup> siècle.

Qui plus est, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), conclu en 1968, réaffirme cet important objectif de l'Agence et reconnaît le droit inaliénable de tous les États parties au TNP à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Au titre de l'article IV du TNP, les États parties ont accepté de faciliter l'échange le plus complet possible d'équipement, de matériels et d'informations scientifiques et technologiques aux fins d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En fait, le droit inaliénable de tous les États parties au TNP à la technologie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, constitue l'un des trois principaux piliers sur lesquels est fondé le TNP.

Nonobstant ces exigences, la coopération des pays développés, en tant que principaux fournisseurs d'une haute technologie nucléaire avec les pays en développement, est restée à un niveau très insatisfaisant. Il convient de mentionner que, après environ 50 ans d'existence, le budget de la coopération internationale de l'Agence demeure instable en raison de sa nature volontaire et des conditions imposées par certains États membres à ses affectations.

Il existe actuellement 442 réacteurs nucléaires opérant dans 30 pays. Cependant, à ce jour, l'utilisation de l'énergie nucléaire est concentrée principalement dans les pays industrialisés. De fait, la coopération nucléaire entre fournisseurs et bénéficiaires a été contrariée par des restrictions, des obstacles et des interruptions. Au lieu de promouvoir la coopération, le club des nantis, qui fait preuve de discrimination et d'un manque de transparence, a été créé notamment

pour nuire à l'accès par les pays en développement parties au TNP à la technologie nucléaire dans un prétendu souci de non-prolifération.

Par ailleurs, une tendance dangereuse se fait jour, qui mène dans la direction opposée aux garanties du TNP et à son universalité. En raison de cette tendance, ceux qui ont choisi de ne pas accéder au TNP non seulement ne font pas l'objet de pression pour y accéder mais sont encouragés à ce faire, voire récompensés de diverses manières. Par exemple, le régime israélien a été autorisé à acquérir un large arsenal d'armes nucléaires dans la région explosive du Moyen-Orient et de défier la volonté de tous les États de la région et de la communauté internationale de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Enhardi par la démarche irresponsable de quelques puissances, le régime israélien se montre impudent au point de se lancer dans une mise en scène de mensonges et de tromperies contre le programme nucléaire pacifique de l'Iran.

La République islamique d'Iran, dernière victime d'armes de destruction massive, croit fermement que la communauté internationale doit s'employer à faire en sorte que le cauchemar vécu par la population d'Hiroshima et de Nagasaki ne s'abatte pas sur un autre peuple. La seule garantie absolue à cet égard passe manifestement par l'élimination totale des armes nucléaires, comme le stipule le TNP et que souligne également l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Cependant, en tant que mesure intérimaire, la communauté internationale doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'universalité du régime de non-prolifération et du mécanisme de garanties de l'AIEA. De même, l'AIEA peut et doit jouer un rôle décisif en recherchant vigoureusement une application équilibrée et non discriminatoire des dispositions du TNP et des garanties de l'AIEA.

Comme tout autre État qui a accepté le TNP, l'Iran considère la poursuite et le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques comme relevant de ses droits inaliénables et il a ainsi investi largement dans des ressources humaines et matérielles dans ce domaine. En même temps, comme il a été dit à plusieurs reprises, les armes nucléaires et autres armes de destruction massive n'ont aucune place dans la doctrine de défense de l'Iran. Tous les rapports présentés par l'AIEA depuis 2003 ont toujours indiqué la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran et l'Agence a même réaffirmé à diverses reprises qu'elle n'avait vu aucun détournement de matières nucléaires au profit

d'armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires dans le programme nucléaire pacifique de l'Iran. C'est ce que le Directeur général de l'AIEA a également souligné dans diverses déclarations publiques.

Il est regrettable, en dépit de toutes ces assertions, que certains milieux, dans une campagne de propagande mal intentionnée et politiquement motivée, aient essayé de déformer les faits entourant le programme nucléaire pacifique de l'Iran. Un cas à cet égard est la récente réaction de l'AIEA aux allégations infondées et à la distorsion des faits que l'on trouve dans un rapport du Congrès des États-Unis sur le programme nucléaire de l'Iran. Dans une lettre datée du 12 septembre de cette année, l'Agence décrit le rapport comme contenant des informations erronées, trompeuses et non corroborées. Nous apprécions grandement la vigilance de l'Agence et sa réaction opportune face à un tel rapport dénué de tout fondement.

Je saisis également l'occasion pour une fois encore exprimer ma satisfaction aux chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des non-alignés pour l'appui qu'ils apportent au programme nucléaire

pacifique de mon pays, que l'on trouve dans la déclaration publiée au Sommet de La Havane en septembre dernier. Cette déclaration indique que la communauté internationale, spécialement les pays en développement, est déterminée, malgré les pressions et la fabrication des faits, de défendre le droit inaliénable des États membres à utiliser pacifiquement l'énergie nucléaire.

Pour terminer, je veux rappeler que la République islamique d'Iran a prouvé qu'elle était prête à reprendre des négociations, sans conditions préalables, avec ses homologues, afin de les assurer que le programme nucléaire de l'Iran est de nature pacifique. À cette fin, nous avons répondu, en toute bonne foi, au paquet proposé par le Groupe 5+1 en vue de fournir une base raisonnable pour développer la confiance au moyen de négociations constructives. De fait, de telles négociations devraient servir les objectifs fondamentaux : garantir le droit inaliénable de l'Iran à la technologie nucléaire pacifique sans discrimination et garantir que son programme nucléaire demeurera pacifique.

*La séance est levée à 13 h 5.*